

LE CANADA

**Cas d'accélération soudaine : la faute à l'erreur humaine**

Transport Canada considère que tous les cas d'accélération soudaine qui ont fait l'objet d'une enquête depuis 18 ans, résultent d'une erreur du conducteur. **A-8**

**Ottawa autorise les essais du missile américain**

Le gouvernement fédéral a permis aux États-Unis de tester son missile de croisière perfectionné au-dessus du territoire canadien. **A-11**

LE QUÉBEC

**Le débat linguistique mène le Québec à l'indépendance**

Le débat linguistique est en train de mener le Québec « sur le chemin de l'indépendance », selon Peter Blaikie, d'Alliance Québec. **A-7**

QUÉBEC

**La Haute-Ville respecte moins les normes**

Plusieurs propriétaires de maisons de chambres de la Haute-Ville refusent de respecter les nouvelles normes de sécurité pour prévenir les incendies. **A-3**

LE MONDE

**Une catastrophe écologique menace l'océan Antarctique**

Un navire de ravitaillement océanographique argentin a coulé mardi soir après s'être échoué samedi sur des récifs au large de l'Antarctique. **B-9**

LES ARTS

**Le Grand Théâtre aux créatrices du 5 au 10 mars**

Les créatrices de toutes disciplines occuperont le Grand Théâtre du 5 au 10 mars, à l'occasion de la Journée internationale de la femme. **C-1**

L'ÉCONOMIE

**\$50 millions dans une usine de jantes**

Reynolds a annoncé, hier, un investissement de \$50 millions pour l'implantation d'une usine de jantes de roues en aluminium à Louiseville. **B-1**

L'EDITORIAL

**Lucien Bouchard a reçu le feu vert**

À Ottawa comme à Washington, la question de l'environnement prend enfin la place qui lui est due. Reste à ajuster lois et budgets aux discours officiels. **B-10**

L'INDEX

Local et régional	A-3 et A-4
Le Québec	A-5 à A-7
Le Canada	A-8 à A-11
Le Monde	B-8 à B-11
Annonces classées	C-5 à C-10
Arts	C-1 à C-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-8
Décès	C-10 et C-11
Économie	B-1 à B-7
Éditorial	B-10
Feuilleton	C-7
Horoscope	C-8
Mots croisés	C-6
Mot mystère	C-6
Où aller à Québec	C-2
Patron	C-10
Pierre Champagne	A-7
Yves Bernier	A-5

LA MÉTÉO

Ensoleillé et froid. Vents calmes. Maximum de moins sept. Demain : neige et vent. **S-16.**

## Les commissions scolaires s'opposent à de nouvelles coupes budgétaires

(PC) — La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ) a fait entendre hier « une clochette d'alarme » et a imploré le gouvernement de mettre fin aux compressions budgétaires avant qu'il ne soit trop tard pour la qualité de l'enseignement.

Il semble bien que le gouvernement ait choisi de diminuer la dette publique au détriment du maintien de la qualité de l'éducation dans les écoles publiques et la FCSCQ ne peut accepter un tel choix, a affirmé le presi-

dent de l'organisme, M. Gabriel Legaré.

Ce dernier a plutôt demandé que le gouvernement fasse de l'éducation une priorité en le priant d'agir rapidement « face au risque qu'une génération de jeunes se retrouvent dépassés

au moment de leur entrée sur le marché du travail ».

M. Legaré a rappelé que le gouvernement a diminué les budgets des commissions scolaires de \$600 millions depuis 1980 et n'a pas indexé les coûts autres que les salaires.

Accompagné par des représentants de cinq autres organismes oeuvrant dans le milieu de l'éducation, M. Legaré n'a pas voulu parler encore de situation dramatique, mais il a

expliqué que le gouvernement est en train de porter un dur coup à la qualité de l'enseignement.

Les représentants des six associations ont rencontré le ministre de l'Éducation Claude Ryan mardi soir et ce dernier s'est montré sympathique à la cause de la FCSCQ, mais il s'est montré impuissant devant les orientations budgétaires du gouvernement.

C'est un manque à gagner

d'au moins \$400 millions qui afflige les commissions scolaires et ce chiffre n'inclut pas les dépenses pour la rénovation des bâtiments, l'achat de certains équipements et autres.

M. Legaré a précisé qu'au début des années 80, le gouvernement du Québec investissait \$2,779 par élève alors qu'en 1988 il n'en consacrait plus que \$2,363.

Selon lui, environ 50 % de

*Suite A-2, Commissions...*

### Un agent de conservation des pommes menacé d'interdiction

WASHINGTON (AP, CP, NYTNS) — Le gouvernement américain, invoquant un effet cancérigène « direct et indéniable », a proposé hier d'interdire un produit chimique ayant la propriété de prolonger la durée de conservation des pommes et de leur donner meilleure apparence.

Tout en signalant que le danger — cinq morts pour chaque tranche de 100,000 personnes exposées — ne justifie pas qu'on élimine immédiatement le produit du marché, l'EPA (Agence de protection de l'environnement) américaine a instamment prié le fabricant du produit de le retirer volontairement d'ici l'adoption d'une réglementation définitive. Cela pourrait prendre jusqu'à 18 mois, après quoi la mesure d'interdiction sera probablement contestée devant les tribunaux, ce qui nécessitera un autre délai d'un à trois ans.

Le produit en cause est le daimozide, vendu sous le nom commercial « Alar ». Les pomiculteurs s'en servent depuis le début des années 70 pour régulariser la croissance des fruits et en améliorer la conservation, de façon à pouvoir en vendre toute l'année.

Selon un porte-parole d'Agriculture Canada, ici au pays les fruiticulteurs utilisent principalement ce produit sur les récoltes de pommes. Il n'y a eu aucune tentative récente d'interdiction, bien que l'innocuité du produit ait été mise en doute il y a deux ans. Le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être, considérant non concluantes les études citées, avait demandé des recherches supplémentaires. Si, à la lu-

*Suite A-2, Pommes...*



Benoît Roy avait l'air découragé quand il a quitté le quartier général de la Sûreté du Québec pour être conduit au palais de justice, hier.

### Benoît Roy accusé du meurtre de sa fillette de deux mois et demi

C'est l'air absolument perdu et abattu qu'un jeune homme de Val-Bélair a écouté hier la lecture de l'acte d'accusation lui imputant le meurtre non prémédité de sa fille de deux mois et demi, commis le 23 novembre dernier.

par MICHEL TRUCHON  
LE SOLEIL

Le procureur de la couronne dans ce dossier, Me André Plante, s'est formellement objecté à ce que l'accusé, Benoît Roy, âgé de 24 ans, du 992 de la rue de la Joconde à Val-Bélair, soit remis en liberté provisoire, invoquant la dangerosité de l'individu pour la société. Le juge Marc Choquette, de la cour du Québec, juridiction criminelle, a fixé l'enquête sur cette éventuelle libération à lundi prochain.

La victime de cette triste histoire, qui a connu son dénouement mardi par l'arrestation du

père, est la petite Sandy, morte selon ce qu'a révélé l'autopsie, d'un traumatisme crânien.

Le bébé avait d'abord été conduit au Centre hospitalier Chauveau par son père puis transféré à l'hôpital de l'Enfant-Jésus à cause de la gravité de la blessure. Elle devait succomber le 24 novembre. Les médecins ont dénoncé le cas à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), qui a immédiatement soumis l'affaire à la Sûreté du Québec.

Benoît Roy a été interrogé par les enquêteurs une première fois dans les jours qui ont suivi. Mais après être allé voir son psychiatre, il a été hospitalisé pour une dépression à l'hôpital de la base de Valcartier (où il travaille d'ailleurs comme infirmier), ce qui l'a momentanément soustrait aux interrogatoires de la police. Sorti de l'hôpital le 10 janvier, les enquêteurs ont recommencé à s'intéresser à lui. Leur enquête les a finalement menés à l'arrêter à son travail, avant-hier après-midi.

Les soupçons de la police seraient notamment appuyés sur les contradictions entre la version qu'il a donnée aux médecins qui ont pris charge de son bébé et les explications qu'il a spontanément fournies lors de la première rencontre avec les enquêteurs.

Le jeune père de famille aurait dit aux autorités médicales que sa fille Sandy était tombée

*Suite A-2, Accusé...*

### Power réplique à la Caisse de dépôt Stone n'était pas à vendre

BRUXELLES — Le président de Power Corporation, M. Paul Desmarais, affirme qu'il était superflu et irréaliste de la part de la Caisse de dépôt de lui proposer une association pour acquérir Stone Container afin d'éviter la vente de Consolidated-Bathurst à cette société américaine.

par ANDRÉ FORGUES  
envoyé spécial du SOLEIL

« Stone n'était pas à vendre, affirme M. Desmarais, qui ajoute qu'il n'a pas « besoin de l'aide de la Caisse de dépôt pour acheter Stone ». De plus, faite 10 minutes avant la conclusion de la vente de Consol, cette proposition était impossible à appliquer.

Rencontrant les journalistes à la sortie d'un dîner privé où le premier ministre Robert Bourassa rencontrait des investisseurs belges, M. Desmarais a dit n'être pas étonné des réactions négatives suscitées par la vente de Consol à des intérêts américains.

« Même moi, j'ai trouvé difficile de vendre Consolidated-Bathurst. Je travaille là depuis 20 ans et j'ai pris cette compagnie quand elle était presque en faillite. On l'a remontée, on en a fait une très belle affaire. J'aurais aimé faire autre chose, mais quand l'offre de M. Stone est arrivée, c'était une offre qu'on ne pouvait pas refuser, un peu comme une offre de Godfather. »

M. Desmarais n'a pas nié qu'il y a quelques mois, alors qu'on lui refusait d'acheter Domtar, on lui a proposé une association avec la Caisse de dépôt pour acquérir Abitibi Price. « Il y a toutes sortes de possibilités qui se sont présentées, mais, finalement, M. Stone

*Suite A-2, Power...*



La rue du Carnaval inaugurée

Bonhomme Carnaval et les duchesses étaient en tête de la caravane qui inaugurerait joyeusement la rue Sainte-Thérèse, rue du Carnaval, hier soir, en dépit d'un froid vif qui a revigoré les sculptures de neige. Des milliers de Québécois sont attendus ce soir à Place du Palais pour le grand couronnement qui marquera le début du 35<sup>e</sup> Carnaval.

*Les détails en page A-3*

### Dardé au cours d'un match de hockey Martin Thériault se remet d'une opération de 6 heures

Blessé sérieusement lundi lors de l'affrontement Fleur-de-Lys de Québec-Table du Roi de Sainte-Foy par suite d'un dardage, Martin Thériault reposait, hier, aux soins intensifs de l'hôpital Saint-François-d'Assise après avoir subi une opération de six heures. Selon certains rapports, le jeune hockeyeur de 18 ans serait passé à un cheveu de la mort.

par JEAN-FRANÇOIS TARDIF  
LE SOLEIL

« Martin souffrait de perforations internes », a avoué sur les ondes de CHRC M. Jacques Thériault, le père de la victime. « Personnellement, je croyais qu'il était fini, a-t-il ajouté. Le chirurgien m'avait dit que l'opération durerait deux heures et demie, trois au maximum. Martin a passé plus de six heures sous le bistouri. Heureusement, on lui a sauvé la rate et le pancréas à 50%. Hier matin, il respirait grâce à un appareil. En fin d'après-midi, il pouvait lui-même respirer. Si tout va bien, il pourrait quitter l'hôpital dans

une dizaine de jours, mais il en aura pour plusieurs mois avant de reprendre toutes ses activités. »

Il restait moins de cinq minutes à jouer dans la rencontre et le pointage était de 10-1 pour les Fidèles quand Martin Thériault a été blessé. Dardé severement par Alain Richard, de la Table du Roi, qui lui a brisé la palette de son bâton dans le ventre, le jeune hockeyeur du Fleur-de-Lys s'est effondré sur la patinoire. Il a quand même pu se relever et regagner son vestiaire. Au moment de quitter l'arena de Sainte-Foy, Martin aurait même avoué à ses co-

*Suite A-2, Dardé...*

## Suites de la première page

### Commissions...

213 commissions scolaires doivent faire face à des déficits.

Le porte-parole de l'Association des cadres scolaires, J. Seminaro, a expliqué qu'on ne peut plus presser le citron comme s'apprete à le faire le gouvernement lors de son prochain budget.

« Nous avons fait notre part pour réduire les dépenses. Il reste maintenant au gouvernement de faire la sienne pour maintenir la qualité de l'enseignement et nous préparer à entrer dans les années 90 », a-t-il ajouté.

Le représentant de la Fédération des comités de parents, M. Henri Gervais, a fait entendre un même son de cloche en précisant que son organisme avait déjà sensibilisé l'opinion publique et le gouvernement, l'automne dernier, à la situation de plus en plus précaire de l'enseignement public.

M. Legare a donné en exemple le peu de fonds alloués au chapitre de l'amélioration de la langue française par le biais des bibliothèques. Les subventions du ministère équivalaient en 1988 à \$3 par élève ; au même moment, des compressions de \$27 par élève étaient exercées dans les autres secteurs d'activités.

### Accusé...

de la sècheuse sur laquelle il l'avait étendue pour changer sa couche, alors qu'il avait le dos tourné. A la police, Benoit Roy aurait raconté sensiblement la même histoire, mais avec assez de détails non concordants pour que naissent les soupçons.

Les enquêteurs auraient notamment appris de spécialistes en pédiatrie qu'un bébé de deux mois et demi ne remue pas suffisamment pour se retourner et faire une chute.

En fait, ce qui se serait plutôt passé, selon les détails recueillis depuis que le suspect a quitté l'hôpital, c'est que le jeune père, exaspéré par les pleurs de l'enfant, lui aurait asséné une violente gifle.

Le 23 novembre, Benoit Roy est rentré à son domicile de Val-Belair après une nuit de travail. Son épouse, elle, travaillait de jour, de sorte que c'est le père qui était de garde. Entre 11 h et 15 h la petite Sandy, l'unique enfant du couple, se serait mise à pleurer, éveillant le père. Celui-ci aurait changé ses langes et lui aurait donné un biberon, mais le bébé aurait continué de hurler de plus belle. Le jeune homme aurait alors « pris les nerfs » et la taloche est partie.

Le 25 novembre, l'autopsie faite à la morgue de Québec par le pathologiste Roger Miller aurait démontré que le bébé était mort d'un traumatisme cranien, dans la région de la fontanelle, cette partie arrière du crâne qui n'est pas encore fermée chez les bébés.

L'examen des médecins aurait également permis d'observer une grave brûlure au visage de l'enfant. Le père aurait expliqué cette blessure en disant qu'en tant qu'infirmier, il voulait voir si la petite Sandy manifestait encore des signes vitaux ; pour ce faire, il l'aurait approchée de la puissante ampoule de la salle de bains.

L'avocat de l'accusé, Me Michel Roberge, n'a pas protesté contre l'opposition de la couronne à la remise en liberté de son client, se contentant de dire qu'il serait prêt pour l'enquête en libération provisoire, lundi. L'accusation d'homicide involontaire coupable, telle que portée contre Benoit Roy, est passible d'un minimum de dix ans d'emprisonnement.

Autre texte ci-contre

### Power...

s'est présenté avec une offre très attrayante.

Selon le président de Power, la vente de Consol est à l'avantage du Québec. Il s'agit du plus important investissement, \$3 milliards, jamais effectué au Québec, où l'on demande précisément aux investisseurs étrangers de venir.

« Pour la province de Québec, c'est merveilleux. Pour nous, nous avons eu un bon prix et c'est à nous maintenant de décider quels investissements nous allons faire, qui seront profitables pour nous et pour nos actionnaires. Il faut que j'agisse dans l'intérêt de Power et puisque Power, à son bureau chef à Montréal, que Power est une compagnie québécoise, je trouve que c'est aussi dans les intérêts de la province à long terme. »

M. Desmarais affirme n'avoir aucune idée du temps qu'il lui faudra pour choisir la manière dont il investira les énormes capitaux dont il dispose maintenant. Il ajoute ne pas savoir dans quel secteur cet argent sera injecté, mais nie avoir jamais eu l'intention d'acquiescer Southam News.

« C'est une invention de je ne sais qui. On a beaucoup parlé de ça, spécialement je crois des gens de Southam qui ont dit avoir peur que le groupe Power fasse une offre publique d'achat à leur égard, mais on n'a jamais pensé à prendre le contrôle de Southam. »

Qu'on ne s'en fasse surtout pas à propos des projets de Power, dit d'autre part M. Desmarais. « Quand on a de l'argent, on s'inquiète moins que quand on n'en a pas. Il y a beaucoup d'investissements possibles dans la province de Québec et on s'intéresse beaucoup, naturellement, aux investissements qu'on veut faire au Québec. Par contre, il faut se rappeler que l'économie du monde est importante pour la province de Québec et on ne peut pas être exclusivement au Québec. »

Enfin, le président de Power assure qu'il n'en veut pas au premier ministre Robert Bourassa, même si on ne lui a pas permis d'acheter les actions que détient la Caisse de dépôt et la Société générale de financement dans Domtar. Disant être très fier de lui, il a qualifié M. Bourassa de « sapré bon premier ministre », qui comprend très bien l'économie québécoise et internationale.

Selon M. Desmarais, c'est la Caisse de dépôt plus que M. Bourassa qui s'opposait à la vente de Domtar à Power. Informé de ces propos, le premier ministre s'est réfugié derrière l'autonomie d'action de la Caisse pour refuser d'indiquer s'il était personnellement disposé à laisser Power acquiescer Domtar. La semaine dernière, pourtant, le premier ministre défendait ouvertement le point de vue de la Caisse de dépôt et soutenait que le moment n'était pas propice à la privatisation de Domtar.

### Pommes...

mière de nouvelles études, le ministère de la Santé et du Bien-être déterminait que le produit est nuisible, il aviserait Agriculture Canada sur la conduite à suivre.

La société américaine Uniroyal Chemical Co. de Middlebury au Connecticut, fabricant du produit, met en doute les conclusions de l'EPA et contestera toute mesure d'interdiction. Elle refuse de retirer volontairement son produit. « Nous ne voyons aucune raison de retirer le produit, affirme un représentant de la firme. Toutes les études effectuées depuis 1985 démentent qu'il menace gravement la santé, et on ne peut aucunement porter un jugement sur la foi des résultats préliminaires » cités par l'EPA.

Le porte-parole d'un groupe voué à la défense des intérêts des consommateurs américains a qualifié hier de « particulièrement insultante » l'attitude de l'EPA puisque le produit incriminé ne protège même pas les pommes d'une invasion d'insectes, mais permet seulement de s'assurer que le fruit mûrit de façon uniforme et de prolonger sa vie et son apparence sur les étagères. Qui plus est, il ne sert à rien d'essayer de le laver ou de le peler, car le produit pénètre à l'intérieur du fruit.

La production de « Alar » a baissé de 75 % depuis 1985, en raison des soupçons qui pèsent sur le produit, mais il continue à être utilisé sur au moins 5 % de la production de pommes rouges aux États-Unis. Les pommes vertes de marque Granny Smith n'ont pas besoin d'être traitées à l'« Alar ».

### Dardé...

quiériers qu'il se sentait bien. Quelques heures plus tard cependant, il était hospitalisé, souffrant de violentes douleurs au ventre et victime d'une forte fièvre.

Le rapport de l'incident est clair. Selon l'officiel Jean-Pierre Labadie, Richard a dardé Thériault avec violence. Cette offense devrait entraîner une suspension d'au moins trois matchs pour le joueur fideen. La Ligue junior AA doit cependant étudier l'incident et pourrait prendre des sanctions plus sévères. Serge Lessard et son comité devront donc trancher au cours des prochains jours.

« Je ne veux pas blâmer le circuit, a avoué Jacques Thériault. La ligue n'est pas mauvaise même s'il manque parfois de discipline. Martin y évolue parce qu'il aime le hockey. Je ne comprends pas ce qui est arrivé, mon fils ne connaissait même pas son agresseur. »

#### Les poursuites

Au moment de mettre sous presse, la direction du Fleur-de-Lys de Québec n'avait pas encore porté plainte relativement à cet incident. Pierre Ferland, le président de l'organisation, avait toutefois promis d'agir. Quant à Jacques Thériault, il avait déposé une plainte auprès de la police de Sainte-Foy.

« C'est suite à l'enquête que je saurai s'il y a matière à poursuite ou non. Et si tel est le cas, les procureurs de la couronne me défendront. Je compte aussi porter plainte au civil. »

#### Geste pas toléré

M. Bob Chevalier, superviseur du hockey et des arènes à la ville de Sainte-Foy, semblait très bouleversé par les derniers événements. Absent lors de la rencontre de lundi, ce n'est qu'hier qu'il a appris la nouvelle de l'hospitalisation de Martin Thériault, et ce, de la bouche même de M. Jacques Thériault, un ami personnel de longue date.

« Nous attendrons les résultats de l'enquête policière puis nous prendrons les décisions qui s'imposent, a expliqué Chevalier. Nous ne pouvons pas tolérer de gestes de la sorte. »

Le superviseur fideen a déclaré qu'il ne savait plus quoi faire afin d'enrayer la violence au hockey chez les jeunes. Il a rappelé que la Ligue junior AA avait stoppé ses activités à cause de la violence excessive pratiquée par les équipes de jadis.

« Tous les dirigeants du circuit sont unanimes. Il faut condamner toute violence. Nous avons même pris des dispositions avec l'arbitre en chef de la ligue afin qu'il nous avertisse des agissements violents de certains hockeyeurs. Il n'y a pas une équipe qui est intéressée à aligner des 'goons'. Nous avons sept gars sérieux qui sont chacun à la tête d'une formation. Ils n'ont qu'un but et c'est d'amuser des jeunes âgés de 18 à 20 ans. Mais si les joueurs ne veulent pas comprendre, on attendra pas que d'autres accidents se produisent pour réagir. »

## Une mort que la Direction de la protection de la jeunesse ne pouvait évitée

Aucun signalement de mauvais traitement du bébé Sandy Roy n'avait été fait au Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Du côté des services sociaux, on ne pouvait donc d'aucune façon éviter l'incident malheureux au cours duquel l'enfant est mort.

par LOUISE LEMIEUX  
LE SOLEIL

A chaque fois qu'un cas comme celui de Sandy Roy survient, un autre organisme social, le comité de protection de la jeunesse, fait une « enquête administrative ».

« On cherche à savoir si avant l'incident, il y avait des éléments connus qui n'auraient pas fait l'objet d'un signalement. On cherche aussi à savoir s'il y a d'autres enfants dans la famille, et dans ce cas on verra à leur protection », explique M. Jean-Claude Thibault, directeur du CPJ. L'organisme veut s'assurer qu'il n'y a pas eu négligence de la part des voisins ou des policiers qui ont l'o-

bligation légale de signaler au DPJ qu'un enfant est maltraité ; le CPJ est aussi là pour s'assurer qu'il n'y a pas eu négligence de la part du DPJ à intervenir auprès d'un enfant maltraité.

Pour le DPJ, autant la notion d'abus sexuel est claire et dénoncée systématiquement, autant celle d'abus physique reste encore floue : le parent a en effet le droit de corriger son enfant, mais à quel moment dépasse-t-il les bornes ? C'est une question à laquelle réfléchissent actuellement des DPJ de la province.

Sandy Roy, un bébé de deux mois et demi, est mort d'un traumatisme cranien. Son père a été accusé hier d'homicide involontaire.

## Fusion Molson—Carling O'Keefe Le CTC menace de boycottage s'il y a des pertes d'emplois

TORONTO (PC) — Le Congrès du travail du Canada a menacé, de décréter un boycottage des produits de la future super-brasserie Molson-Carling O'Keefe, si les ouvriers qui perdent leur emploi ne sont pas indemnisés avec justice.

Sept usines doivent fermer leurs portes avec la fusion, éliminant ainsi 1.400 des 7.500 salariés au cours des trois prochaines années.

Les dirigeants du CTC ont proféré la menace d'un boycottage après s'être réunis à huis clos pour examiner les façons de défendre les droits des employés sous le libre-échange.

Les compagnies qui se servent du libre-échange comme prétexte pour congédier des salariés, ont promis les leaders syndicaux, de venir en subir les conséquences.

La prudence semblait pourtant la règle, à la sortie de la réunion. « Il va falloir de bonnes raisons pour ordonner un boycottage », a souligné par exemple M. Ralph Ortlieb, représentant des Travailleurs unis en alimentation. Ce syndicat représente 1.400 ouvriers à quatre des sept usines qui seront fermées.

« C'est une arme de dernier recours, dont nous espérons ne pas avoir à nous servir », a pour sa part commenté M. John Fiyer, président du Syndicat national des employés du gouvernement provincial, auquel appartiennent 1.000 ouvriers des usines de Molson, à Toronto, et de Carling O'Keefe, à Vancouver.

#### Les patrons

Cette fusion des deux brasseries, qui n'a pas encore été approuvée par les autorités gouvernementales, va créer le plus important fabricant de bière au Canada et le sixième en Amérique du Nord.

« S'il faut le (le boycottage) faire, nous le ferons, a conclu Mme Shirley Carr, président du CTC. Mais c'est à eux (les syndicats) de décider. »

Du côté patronal, on a signalé qu'il fallait attendre le résultat des négociations sur le sort des employés avant de faire quoi que ce soit.

« Je suis certain qu'ils vont être satisfaits », a assuré M. Bruce Pearce, porte-parole de Carling.

« Je crois que nous allons réussir le test avec nos employés », a pour sa part prédit M. Barry Joslin, vice-président de Molson.

6/49  
1-4-11-16-23-33  
(complémentaire)  
41

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 1 février  
2-0-8  
4-0-8-6

BESOIN D'UN COUP  
DE MAIN  
POUR VOTRE  
PUBLICITÉ?

Consultez  
votre  
représentant:  
647-3435

LE SOLEIL



PANTALONS, BLOUSES, JUPES  
CONTEMPORAINE

39.95

reg. jusqu'à 125.00

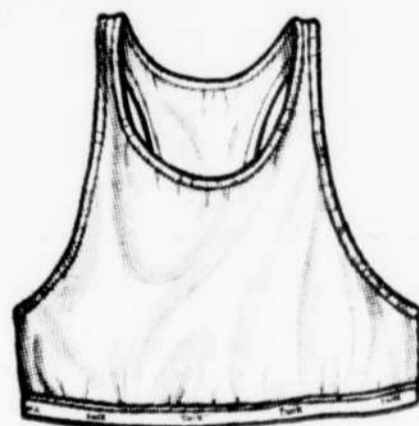
un assortiment très varié de blouses, jupes, pantalons, à notre rayon sport contemporaine, couleurs et grandeurs des assorties.

PULLS TWIK

19.99

reg. jusqu'à 65.00

des pulls en coton, shetland, laine d'agneau, des tricots unis, jacquard, à torsades, pêcheur, des rayures, col rond, col roule.

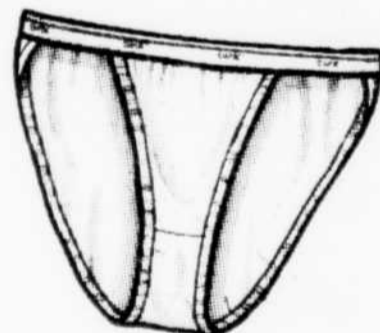


LE BUSTIER  
TWIK  
5.99

style dos nageur, exclusif, en pur coton, couleurs assorties.

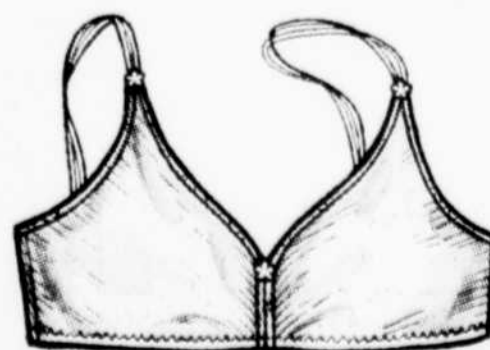
LA CULOTTE  
TWIK  
2.99

forme string, pur coton, couleurs assorties.



CAMISOLE  
COTON/LYCRA  
9.99

CULOTTE  
COTON/LYCRA  
3.99



SOUTIENS-GORGE VARIÉS  
12.99

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUEBEC

LE SOLEIL  
ABONNEMENT  
647-3333

Extérieur: numéro sans frais  
1-800-463-2362

Heures d'affaires:  
Lundi au vendredi: 7h à 17h30  
Samedi et dimanche: 8h à 12h

## Respect des normes dans les maisons de chambres

# La Haute-Ville offre plus de résistance que la Basse-Ville

C'est chez les propriétaires des maisons de chambres de la Haute-Ville de Québec que les inspecteurs rencontrent le plus de résistance dans l'application des nouvelles normes de sécurité pour prévenir les incendies.

par ISABELLE JINCHEREAU  
LE SOLEIL

Parmi les 83 maisons de chambres, petits hôtels et motels répertoriés dans ce secteur, les inspecteurs ont décelé 1.003 dérogations dont seulement 12 % ont été corrigées; huit dossiers sont déjà devant les tribunaux. Parmi les immeubles visités, 31 ont été jugés

en bon état tandis que 52 autres ne sont pas conformes aux règles de sécurité en matière d'incendie. Les autres propriétaires qui n'ont pas apporté les correctifs requis à l'intérieur des délais accordés par les inspecteurs seront eux aussi poursuivis.

Les principales anomalies constatées dans ces immeubles par les inspecteurs de la division

de la prévention de la Brigade d'incendies de Québec et du ministère du Travail touchent le système d'alarme, déficient ou inexistant, le manque d'issue de secours, l'éclairage d'urgence et le cloisonnement des cages d'escaliers.

Ce programme de rénovation des maisons de chambres a été lancé il y a deux ans, dans le but de prévenir les incendies dans ces immeubles abritant une clientèle particulière et où des morts tragiques se sont produites dans le passé.

Dans la Basse-Ville de Québec, un secteur lui aussi touché par des incendies majeurs, les propriétaires sont plus coopératifs. 98 % des 519 dérogations aux règlements sur la prévention des incendies constatées dans ces immeubles ont été corrigées. Parmi les 52 maisons de chambres des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur inspectées, 43 sont maintenant conformes et neuf ne le sont pas. Trois propriétaires indifférents à ces nouvelles lois ont été poursuivis.

Dans Limoilou, où les inspecteurs ont décelé 30 dérogations aux règlements, sur les 35 maisons de chambres visitées, 28 édifices ont été réparés. Sept autres présentent des dangers pour ses locataires. Par ailleurs, durant leur tournée l'été dernier, les pompiers ont découvert que 65 nouvelles maisons de chambres avaient ouvert leurs portes sans permis de la ville.

En 1989, la Ville de Québec consacrera \$900.000 pour l'achèvement de ce plan ainsi que pour les programmes de restauration résidentielle alloués aux propriétaires intéressés. Elle procédera également à une refonte du règlement concernant la prévention des incendies, notamment dans le but d'uniformiser la sécurité dans les habitations de trois chambres et plus.

## Bientôt à Vanier

# Centre commercial et de services de \$3 millions

Un complexe multifonctionnel sera mis en chantier dans les prochains jours à Vanier près de l'hôtel de ville.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

La réalisation du projet de centre de services professionnels aurait été rendu possible grâce au rachat par la municipalité d'une partie de terrain qui lui avait été cédé par la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ).

En septembre, le maire de Vanier, M. Robert Cardinal, avait expliqué au SOLEIL que les autorités municipales s'approprièrent à vendre cette portion de terrain pour un projet de centre médical et commercial évalué à près de \$3 millions.

La CECQ avait cédé le terrain à

la ville en 1981 pour la somme nominale de \$1 à la condition qu'il soit utilisé à des fins communautaires et sans but lucratif. Le terrain a été évalué et vendu à la ville selon sa valeur marchande.

Selon ce que LE SOLEIL a pu apprendre, la clinique médicale, dont parlait M. Cardinal, aurait sa place d'affaires dans le complexe. La caisse populaire s'installerait dans le nouvel édifice de même qu'une pharmacie et d'autres services professionnels comme des bureaux de notaires et d'avocats. Une conférence de presse annonçant le début des travaux aura d'ailleurs lieu au début de la semaine prochaine.

## Patro Saint-Vincent-de-Paul

# SOS Patro démontre que le complexe reste utilisé

« Le patro n'est pas fermé », c'est ce que voulait démontrer le comité SOS Patro voué à la sauvegarde du Patro Saint-Vincent-de-Paul, dans la côte d'Abraham, à Québec, en organisant, hier, une visite des lieux pour la presse.

par YVES THERRIEN  
LE SOLEIL

Effectivement, la visite a permis de constater la présence de différents organismes, dont Gestion jeunesse qui accueille 70 jeunes entre 16 et 25 ans dans des programmes de développement de l'emploi, l'Association des consommateurs du Québec, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs, un groupe de l'âge d'or et un centre d'animation du pavillon Saint-Charles de Limoilou. Selon certaines estimations, entre 200 et 300 personnes fréquenteraient le patro chaque semaine.

Cependant, l'église et le gymnase au sous-sol sont inutilisés depuis plusieurs mois et le secteur de la communauté religieuse est pratiquement libre, car il ne reste actuellement que cinq frères de la communauté Saint-Vincent-de-Paul.

Interrogé sur la représentativité de l'organisme SOS Patro, son porte-parole, M. Roger Beaudoin, souligne qu'un groupe de personnes travaillent avec acharnement à sauvegarder le complexe et que le comité dévoilera ses appuis d'ici deux semaines.

Présentement, l'avenir du complexe patro-église a été confié par les Religieux Saint-Vincent-de-Paul au promoteur « Bâtir ». Un projet d'hôtel et d'édifice à bureaux est à l'étude, mais SOS Patro préférerait que la partie centrale du complexe soit utilisée par les organismes qui l'occupent et que le secteur sud soit transformé en HLM pour personnes âgées. D'ailleurs le comité de sauvegarde a

l'intention de lancer une fondation pour recueillir les fonds pour l'acquisition de la partie centrale du complexe.



## Neige trop lourde : le toit cède

Les occupants de cette maison de la rue d'Aiguëbelle, dans la paroisse Saint-François-d'Assise, à Québec, ont eu une désagréable surprise aux petites heures, hier matin, quand ils ont constaté que le toit de galerie et deux balcons venaient de s'écrouler. Certains ont même cru qu'il s'agissait d'un tremblement de terre et ont fui les lieux à la hâte... par la porte arrière. C'est le poids de la neige accumulée sur le toit, alourdi par la pluie tombée pendant une bonne partie de la journée de mardi, qui a fait céder le toit de galerie de cette maison de trois étages datant d'au moins une quarantaine d'années. Personne n'a été blessé mais au début des voisins croyaient qu'un homme puisse avoir été coincé de sorte que policiers et pompiers ont dû fouiller les débris pour en avoir le cœur net.



Ces deux duchesses des années passées regardaient hier avec une certaine nostalgie les robes de bal qu'elles avaient portées autrefois et qui font partie d'une exposition que le public pourra voir à la place des Arts, de la bibliothèque Gabrielle-Roy, à partir de dimanche.

## Le couronnement de la reine lance le 35e Carnaval ce soir

On avait craint que tout s'effrite sous la pluie, hier midi, mais ce ne fut que passer. Le froid est revenu à la course et le palais illuminé aura fière allure ce soir, quand débutera vers 19 heures, en présence de milliers de spectateurs, la cérémonie de couronnement de la reine du 35e Carnaval de Québec.

par FRANÇOIS ROY  
LE SOLEIL

À Place Fleur de Lys, à l'heure du dîner, hier, les duchesses ont procédé à l'« encapsulage » de leurs votes. Avec le maximum de 40, Lucie Bégin de Lévy, domine pour le plus grand nombre de bougies vendues, soit 48.481. Au second rang, Caroline Gélinas de Montcalm, a déposé ses 39 votes avec 38.638 bougies; Nancy Olivier de Laval, 38 votes avec 37.971; Diane Gagnon de Montmorency, 37 votes avec 37.502; Sylvie Côté de Fronte-

nac, 36 votes avec 34.988; Dany Langlois de Champlain 35 votes avec 33.597 et enfin Sylvie Bolduc, duchesse de Cartier, a mis 34 capsules dans le baril pour ses 28.278 bougies vendues.

Les 259 petites boîtes rondes en plastique contenant les noms des duchesses en grosses lettres noires majuscules, ont ensuite été soigneusement examinées par le vérificateur officiel Jean-Guy Filion, puis mises dans le contenant de plexiglas et transportées en sécurité par des agents spéciaux. Nerveuses et

anxieuses, les duchesses étaient bien un peu. Quand Sylvie Côté et Lucie Bégin se sont serrées en se souhaitant bonne chance, chacune avait confiance en sa bonne étoile, sûres malgré tout de rester amies.

En fin d'après-midi, c'était la fête pour 35 ex-duchesses qui assistaient à l'inauguration de la place des Arts, à la bibliothèque Gabrielle-Roy, en présence du député Jean Leclerc, représentant Mme Lise Bacon des Affaires culturelles, du maire Jean Pelletier et quelques invités. À partir de dimanche, la population pourra voir ces différentes robes de bal des années passées, diadèmes, colliers, souliers, sacs à main, etc. qui ont paré les duchesses et reines.

## « Grande place »: Citicom n'a pas modifié grandement son plan

La firme Citicom a réduit un peu la superficie du complexe immobilier qu'elle propose de construire dans la « grande place » à Québec, mais le concept d'ensemble n'a guère changé.

par MARCEL COLLARD  
LE SOLEIL

Joint à son bureau de Toronto, hier, le directeur général du projet, M. Dennis Harris, n'a pas voulu donner de précisions sur les modifications qui ont été soumises au service d'urbanisme, il y a deux ou trois semaines, comme l'a rapporté le maire Jean Pelletier, après la séance du conseil municipal, lundi soir.

Il a cependant confié qu'il ne fallait pas s'attendre à des changements importants, sauf que la superficie sera moindre que celle proposée au départ.

À ce propos, rappelons que le promoteur, au cours d'une assemblée d'information, avait parlé d'un ensemble immobilier (commerces, bureaux, hôtels et logements) d'une superficie de 2,5 millions de pieds carrés. La Ville

de Québec, de son côté, a souhaité que cela ne dépasse pas 1,5 million de pieds carrés et elle a demandé de réduire le gabarit ce projet évalué à plus de \$300 millions.

En plus, M. Harris a dit que les plans ne pouvaient pas être rendus publics tant que Citicom n'aura pas terminé ses discussions avec les entreprises commerciales appelées à occuper les immeubles et qui ont un mot à dire dans l'aménagement des lieux. Néanmoins, il croit que l'annonce de ces changements ne saurait tarder.

## La Commission municipale étudie le transfert des parcs industriels de la CUQ

Des chiffres qui ne concordent pas, des interprétations qui s'opposent, voilà dans quelle atmosphère la Commission municipale du Québec a entrepris, hier, ses audiences sur les modalités de transfert des droits de propriété des parcs industriels de la Communauté urbaine de Québec vers les villes de Beauport et de Saint-Augustin.

par RICHARD CÔTE  
LE SOLEIL

Selon la loi, la CUQ aurait normalement dû s'entendre avant la fin de décembre 1988 avec les deux villes concernées sur les conditions de prise en charge par celles-ci des parcs industriels situés sur leur territoire à défaut de quoi la Commission municipale se devait d'agir comme arbitre.

La CUQ demandant, entre autres choses, \$576.811 pour céder le parc de Beauport et \$2.789.508 pour faire de même avec Saint-Augustin, les deux villes en ques-

tion refusaient de prendre la responsabilité de ces dettes imposantes et proposaient plutôt de n'assumer que le service de la dette, ce qui protégeait leur pouvoir d'emprunt.

L'entente n'étant pas si facile qu'on aurait pu le croire et sans qu'il y ait eu de vraies négociations, aux dires des maires Denis Côté de Saint-Augustin et Jacques Langlois de Beauport, la majorité des maires de la Communauté urbaine ont donc choisi de référer le dossier à la Commission municipale qui a pris les choses en main, hier.

Durant toute la journée la CUQ

et les deux villes concernées, par avocats interposés, ont demandé à un arpenteur et à un administrateur de la CUQ de faire l'historique du développement ainsi que la description desdits parcs et même à ce niveau les chiffres des trois parties ne concordent pas entre eux.

À un moment donné, Beauport et Saint-Augustin ont contesté le rôle de Me Denis Saint-Martin, secrétaire de la CUQ qui agit comme procureur de celle-ci dans cette cause, et l'ont accusé de ne pas avoir de mandat officiel de cet organisme pour interpréter les faits.

Les audiences se sont quand même poursuivies et ce, jusqu'en soirée et devront reprendre lundi prochain en après-midi alors que le débat devrait abandonner les considérations techniques pour être constitué plutôt de questions de principes.



## UNE OFFRE EN ORE ET DIAMANT

À l'achat d'une robe de mariée, obtenez 10% de rabais à la bijouterie Doucet sur un achat de bague à diamant, alliances ou jonc pour homme, de 600 \$ et plus.

De même obtenez 10% de rabais à notre rayon de la mariée sur présentation du coupon obtenu à la bijouterie

doucet

*Norman*  
LA MARIÉE, MAIL CENTRE-VILLE, PLACE LAURIER

## Lévis—Lauzon

## L'étude sur la fusion rendue publique le 13

LÉVIS — Le rapport sur l'étude du regroupement des villes de Lévis et de Lauzon sera finalement rendu public le 13 février.

par GILBERT LEDUC  
LE SOLEIL

C'est ce qu'ont confirmé, hier, les maires Vincent-F. Chagnon (Lévis) et Jean-Marc Lessard (Lauzon).

Lors de la divulgation des grandes lignes de l'étude qui a été mise en branle en février 88, les maires Chagnon et Lessard présenteront le calendrier de réalisation de ce projet de regroupement volontaire, qui, selon des bonnes sources, reçoit l'assentiment de la majorité des élus lévisiens et lauzonnais. On en profitera également pour faire connaître les mécanismes qui seront mis en place pour permettre aux contribuables de prendre connaissance des données du rapport et d'obtenir des explications supplémentaires au besoin.

## Mot d'ordre

Lorsqu'il fut interrogé, hier matin, sur la rumeur voulant qu'un des conseillers de la ville de Lévis s'opposerait au regroupement, le maire Chagnon n'a pas voulu émettre de commentaire. « Vous verrez en temps et lieu,

mes amis », s'est contenté de répondre le premier magistrat lévisien.

Il semble que les élus des deux villes se sont passés le mot pour ne faire aucune déclaration publique avant le dépôt officiel du rapport de l'étude. « Nous avons convenu d'agir de la sorte afin d'éviter de semer la confusion dans la population », souligne Jean-Marc Lessard. « Une fois que tout le monde connaîtra les données du rapport, tous ceux qui auront quelque chose à dire pourront s'exprimer en toute liberté », précise-t-il.

M. Lessard ne croit pas qu'un ou plusieurs conseillers s'opposent fondamentalement au principe du regroupement. « Il est tout à fait normal que certains élus aient des réticences face à des éléments contenus dans le rapport. J'estime toutefois que ces réticences ne constituent pas une opposition ferme et définitive au regroupement », commente-t-il en indiquant que le projet représente, selon lui, un compromis politiquement raisonnable.

## En Bref

## ■ Patinoire de la Saint-Charles

Après avoir été fermée pendant 24 heures en raison du temps doux, la patinoire de la rivière Saint-Charles rouvre à midi. Les heures d'ouverture demeurent les mêmes, soit de 12 h à 22 h, du lundi au vendredi, et de 10 h à 22 h les week-end. Les patineurs peuvent laisser leurs bottes dans les vestiaires aménagés à la marina Saint-Roch et dans le local de services installé près du pont Lavigreur, au coût de 75 cents.

## ■ Avion en difficulté

Quatre membres d'équipage aux commandes d'un Convair de la compagnie Inter-Canadien ont dû atterrir d'urgence à l'aéroport, vers 18 h 30, hier, en raison d'un trouble de moteur. Tout le dispositif d'urgence de l'aérogare a été mis en branle à la suite de cette alerte. L'appareil s'est posé sans problème, même avec un moteur en moins et personne n'a été blessé.

## Hausse de \$0.10 du taux de la taxe foncière à Rimouski

RIMOUSKI — En comprimant les dépenses, la Ville de Rimouski a pu adopter, pour 1989, des prévisions budgétaires de \$27,2 millions ne représentant une hausse que de \$2,2 millions sur l'année précédente.

textes de J.-CLAUDE RIVARD  
LE SOLEIL

Cette augmentation correspondant à celle de l'inflation sera en partie amortie par le surplus de \$2,4 millions accumulé l'an dernier. On ira chercher le reste dans la poche des contribuables, le taux de la taxe foncière étant haussé de \$1,95 à \$2,05 des \$100 d'évaluation.

Ainsi, le propriétaire d'une maison unifamiliale évaluée à \$70,000 et dont le compte de taxes était, l'an dernier, de \$1,684 paiera \$65 de plus, c'est-à-dire \$1,683, en trois versements périodiques égaux de \$561 (le taux d'augmentation est de 4,06 %). Le propriétaire d'une maison de \$50,000 paiera \$47 de plus, soit \$1,275, contre \$1,228 l'an dernier, en trois versements de \$425, (hausse de 3,8 %). Les taxes d'eau (\$190), de ramassage des ordures (\$60) de même que la taxe d'affaires restent inchangées.

Le maire Philippe Michaud s'est dit satisfait de ces prévisions budgétaires, compte tenu de la capacité de payer des contribuables.

Ces prévisions comportent, comparativement à l'an dernier, quelques nouvelles affectations de fonds dont un montant de \$100,000 destiné à la poursuite d'une étude technique sur l'établissement d'un service de transport en commun à Rimouski. Un montant de \$60,000 ira aussi à une étude portant sur la possibilité de faciliter l'accès de l'hôtel de ville aux personnes handicapées.

En substance les prévisions budgétaires de l'année en millions de dollars, comparativement à cel-

les de 1988 entre parenthèses, s'établissent comme suit : administration générale (legislation, personnel, greffe, etc.), \$3,1 millions (\$2,9); sécurité publique (police, pompiers), \$4 (\$3,9); transports (voiture, circulation, déneigement, éclairage des rues, etc.), \$5,3 (\$5,1); hygiène du milieu (aqueduc, égouts, ordures), \$2,7 (\$2,5); urbanisme et mise en valeur du territoire, \$1,3 (\$1,2); loisirs et culture (bibliothèques, centres communautaires, parcs publics), \$3,3 (\$3,0); service de la dette, \$6,6 (\$5,9); immobilisations, \$0,7 (\$0,5).



Le maire Philippe Michaud, de Rimouski.

## Le maire veut faire le point sur la grève des cols bleus

RIMOUSKI — Le maire de Rimouski, M. Philippe Michaud, a convoqué les journalistes à son bureau, cet avant-midi, pour faire le point sur le conflit qui oppose la ville à ses 140 cols bleus, en grève depuis vendredi dernier.

Les effets de celle-ci sont devenus particulièrement évidents, hier avant-midi, alors qu'une rapide chute de mercure a transformé la chaussée humide en véritable patinoire. Une trentaine d'accrochages de véhicules ont été rapportés, la plupart d'entre eux étant survenus dans la rue Saint-Germain, en face de la cathédrale. L'unique épandeur de sel requis par le Conseil sur les services essentiels n'a pu être partout à la fois.

Lourdement enneigés, les stationnements du Colisée et du Pavillon des sports sont toujours hors d'usage, à l'heure même du compte à rebours pour la tenue

d'un tournoi de hockey mineur, les 11 et 12 février. L'entretien de ces stationnements ne figure pas sur la liste des travaux imposés par le Conseil des services essentiels.

Les parties n'ont pas encore été rappelées à la table des négociations par le conciliateur Roger Lecours.

Par ailleurs, le Syndicat des employés manuels se présentera en cour supérieure, mardi, pour contester l'ordonnance d'injonction qui interdit les piquets et limite le droit de manifester en public.

Dans une autre veine, les relations ont continué de se tendre entre la Ville de Rimouski et ses syndicats d'employés. L'offre patronale a globalement été rejetée par le Syndicat des employés de bureau et, faute d'avoir pu en venir à une entente, pour l'augmentation salariale de 4,5 % demandée pour 1988, le syndicat des 37 policiers ira en arbitrage le 10 février. La convention collective est échue depuis le 31 décembre.

Toutes nos montures sont réduites de 50%\*

deux montures de lunettes pour le prix d'une \*

OU RABAIS DE 50%

sur toutes nos montures en monture OPTOMETRISTE SUR PLACE SERVICE DE LABORATOIRE RAPIDE à l'achat de lunettes complètes.

Yves R. Girard Opticien d'ordonnances

1307, chemin Sainte-Foy (face église St-Sacrement) 681-3578

PROCUREZ-VOUS VOTRE BILLET DU CONDO-SOLEIL DU CARNAVAL DE QUÉBEC

Gagnez un magnifique condominium d'une valeur de 100 000 \$ situé au FLORANADA DE POMPANO BEACH ou aux FOUGEROLES DU RELAIS, à Lac-Beauport, au choix.

Le sable chaud de Floride

— OU —

La proximité de la ville

PLUS QUE 7 JOURS!

LIMITE DE 5 000 BILLETS, 100\$ CHACUN TIRAGE LE 9 FÉVRIER 1989

RÉSERVEZ VOTRE BILLET AU 622-1121 SANS FRAIS

Billets aussi disponibles dans les 6 succursales des agents Le Permanent.

Le Permanent VERBOIS

Le tirage est sous la surveillance de M. Claude Gauvin, c.a., de la firme Poissant Richard Thorne Ernst & Whinney, comptables agréés

Bonjour printemps!

« Bonjour tout le monde, je pars pour Paris... Ma valise est prête, bien garnie de vêtements Rodier »

Veste courte à carreaux en laine kasha: \$319,95  
Pantalon trois-quarts en laine kasha: \$234,95  
Importation de France

RODIER

PERREAULT

Place Ste-Foy  
Tél.: 658 0081

Galleries de la Capitale  
Tél.: 626 7322

# D'hypothétiques investissements de \$1 milliard réjouissent Bourassa

BRUXELLES — Même s'il soutient qu'il ne visait pas à emplir des poches d'or, le premier ministre Robert Bourassa se félicite de rentrer d'Europe avec plus de \$1 milliard en projets de contrats ou d'investissements. La plupart des dossiers qu'il énumère ne sont toutefois pas le fruit de sa visite et plusieurs ne sont pas définitivement précisés par les entreprises en cause.

par ANDRÉ FORGUES  
envoyé spécial du SOLEIL

Rentré à Québec des hier soir, M. Bourassa n'a pas quitté Bruxelles sans tracer un bilan extrêmement positif de la tournée qui l'a mené en Allemagne, en Angleterre, en France, en Suisse et en Belgique au cours des 20 derniers jours.

« Nous avons pu, à court terme, de façon immédiate, obtenir l'expression nette et claire d'intentions d'investissements ou de contrats qui dépassent le milliard de dollars après ces rencontres auprès d'un millier d'investisseurs », a déclaré le premier ministre.

Ces chiffres, M. Bourassa les obtient en faisant le total des auditoires auxquels il s'est adressé, y compris lors d'un dîner de la Chambre de Commerce France-Canada qui a attiré quelque 800 personnes.

## Les projets

Il y arrive aussi en additionnant sans distinction des projets diversifiés, par exemple :

- Ultramar, qui prévoit investir \$300 millions d'ici trois ou quatre

ans, dont \$85 millions pour des améliorations prévues depuis plus d'un an à Saint-Romuald;

- les possibilités de sous-contrats supplémentaires pour Canadair, si Airbus dépasse ses prévisions de vente;

- l'intérêt déclaré de VAW pour une participation représentant environ \$300 millions dans une aluminerie qui pourrait être celle de Sept-Îles, si Reynolds confirme son retrait du projet Alouette;

- les \$50 millions que Weston Foods, une entreprise canadienne, doit investir pour augmenter la capacité de sa boulangerie de Longueuil;

- et les projets de centres de recherche (ABB et Norsk Hydro), moins impressionnants au plan financier mais très importants tout de même, souligne M. Bourassa.

Malgré tout, le premier ministre affirme que « le but de mon voyage, ce n'est pas de signer des contrats et de revenir avec des poches d'or. C'est de faire en sorte que le Québec soit mieux connu



par ceux qui ont la possibilité d'investir.

Sur ce plan, M. Bourassa se réjouit d'avoir rencontré partout « un intérêt réel à considérer sérieusement le Québec comme un endroit idéal pour investir ».

## La politique

Au plan politique, le premier ministre se déclare également satisfait des résultats obtenus.

Il énumère les ententes signées avec la Bavière en Allemagne, avec la Flandre et la Wallonie en Belgique. Il parle de consolidation des liens France-Québec et de la préparation effectuée en vue du prochain sommet de la francophonie ou le Québec entend promouvoir une « initiative originale », soit l'établissement d'une collaboration entre pays francophones et pays du Commonwealth en matière de lutte à la pollution.

## Dernière journée

Somme toute, un voyage « assez exigeant mais stimulant par ailleurs », dit M. Bourassa qui, encore hier, annonçait l'intention de la société Glaverbec d'investir

« quelques millions de dollars » dans une usine de billes de verre sur la rive-sud de Montréal.

Les détails du projet restent à être dévoilés, la décision n'ayant été prise que cette semaine, à l'indique le ministre des Affaires internationales, M. Paul Gobeil. Glaverbec est cette firme qui construit actuellement une usine de verre plat de \$140 millions, à Saint-Augustin, près de Québec.

Pour cette entreprise comme pour plusieurs autres, la conclusion du traité de libre-échange canado-américain a été un facteur déterminant dans la décision d'investir au Québec, note M. Bourassa qui a utilisé cet accord commercial comme outil de vente au cours des trois dernières semaines. Plus de la moitié de la production de l'usine montréalaise de Glaverbec serait destinée au marché des États-Unis.

Plus tôt au cours de la journée d'hier, M. Bourassa avait rencontré le ministre-président de la région Wallonne, M. Bernard Anselme. Tous deux ont signé une entente de coopération qui vise notamment à accroître les échanges économiques et technologiques entre la communauté française de Belgique et le Québec.



Yves BERNIER

## Pour l'amour du hockey

Thomas Levasseur et Jean-Luc Cusick sont tous deux débateurs de leur métier au port de Saint-Pierre. Mais c'est en tant que joueur de l'équipe de hockey intermédiaire des îles Saint-Pierre-et-Miquelon que je les ai rencontrés, mardi soir, lors d'une réception au consulat général de France à Québec. Avec leurs coéquipiers ils sont dans nos murs depuis déjà une semaine à l'occasion d'une tournée québécoise ou ils ont joué contre des équipes junior AA de la région (Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy et Sainte-Marie de Beauce). Ce « tournoi sportif » est en fait beaucoup plus un échange culturel entre les deux communautés, puisque des équipes québécoises sont déjà allées jouer aux îles à l'invitation des Saint-Pierrais. Il n'y a pas de trophée et de médailles, les équipes se disputant des matches vraiment pour le plaisir du sport.

Je disais donc que Levasseur, qui joue aux positions que lui assigne son joueur-instructeur, et Cusick, joueur de centre qui a la carrure d'un défenseur « armoire à glace », pratiquent ce sport pour le plaisir. Comme le gardien de but Marcel-Christophe Dagort et le défenseur Marc François, la majorité des hockeyeurs saint-pierrais ont sacrifié deux semaines de salaire pour pouvoir venir à Québec. Dans le cas des deux premiers qui ont des responsabilités familiales, le coup en valait la chandelle parce qu'ils sont en fin de carrière, près de la trentaine, et ils n'auront peut-être pas d'autre occasion de séjourner à Québec dans les mêmes circonstances. Au souper au Café de la Paix, les quatre copains qui n'ont pas du tout l'accent pointu que l'on retrouve « sur le continent », m'ont fait comprendre pourquoi des jeunes comme eux ne pensaient pas à quitter leur île dans laquelle ils ne se sentent pas du tout prisonnier.

« Ma vie est à l'île et je ne prévois pas être obligé de m'expatrier un jour parce que je suis convaincu que je pourrai toujours y gagner ma vie », lance Thomas avec conviction. Amateur de chasse et pêche, il a tout ce qu'il lui faut sur « sa roche » comme il précise. Marié, père d'un fils de quatre ans, il est propriétaire de sa maison et Saint-Pierre suffit amplement à sa vie personnelle et familiale. Même chose pour Jean-Luc. Ils adorent leur séjour parmi nous, mais ils seront très contents de rentrer chez eux dans quelques jours. C'est comme les Québécois qui aiment bien aller « s'épivarder » à Montréal durant quelques jours, mais qui sont contents de revenir dans leur « environnement naturel » du gros village de Québec.

## Ils l'ont leur minibus

Le moment ne pouvait pas être mieux choisi. Ce vendredi, la neige blanche tombait à gros flocons quand les dirigeants de l'Hôpital Général de Québec ont pris possession du minibus que les résidentes et résidents de l'institution attendaient avec impatience. L'achat du véhicule flambant neuf résulte directement d'une levée de fonds menée par la nouvelle fondation de l'hôpital formée en mars 1988. Grâce à une sollicitation auprès du personnel de l'hôpital, des familles des bénéficiaires et des amis de la fondation, ainsi qu'une contribution substantielle de la part des religieuses de l'institution, la communauté des Augustines de la Miséricorde de Jésus, on a pu faire l'achat du véhicule. Il facilitera l'organisation de sorties récréatives pour les résidents qui séjournent en moyenne trois ans à l'Hôpital Général, et leur permettra de se déplacer facilement pour des rendez-vous chez le médecin ou d'autres institutions médicales. Adapté pour transporter une clientèle en fauteuil roulant, le minibus a une valeur de \$45,000. En plus des fonds pour ce véhicule, la fondation a recueilli jusqu'à maintenant une somme totale de \$175,000.



De gauche à droite, sœur Rita Caron, supérieure de la communauté, Gilles Lamontagne, lieutenant-gouverneur, Laurence Auger, présidente du comité des bénéficiaires, Claude Choquette, président de la Fondation de l'Hôpital Général et Roger Corriveau, directeur du même établissement.

## Un timbre, c'est notre histoire

La grande majorité d'entre nous ne se donne pas souvent la peine de regarder attentivement ce qu'il y a sur nos timbres-poste. Chaque année, la Société canadienne des postes émet des timbres qui illustrent des sujets très variés de notre histoire. Ainsi, le 23 juin prochain, on émettra un jeu de quatre timbres commémoratifs de \$0,38 à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la photographie canadienne. On saluera l'oeuvre de quatre grands photographes, dont Jules-Ernest Livernois, de Québec. Sur d'autres timbres de même valeur émis depuis hier, on représente quatre embarcations autochtones, travail de deux Montréalais, le designer Louis-André Rivard et de l'illustrateur Bernard Leduc. Il s'agit des canots haida, micmac et chipéyan et du kayak inuit.



Jules-Ernest LIVERNOIS

Vous pouvez joindre l'auteur de cette chronique de 9 h à 12 h, du mardi au vendredi, au numéro 647-3394.

## CORRECTION

Dans notre circulaire pour la semaine du 30 janvier au 4 février, la mention sur le contenant de YOGOURT Weight Watchers, annoncé en page 2, aurait dû se lire: Seulement 54 calories/100 g.

Nous nous excusons de tout inconvenient causé à notre clientèle.

STEINBERG

jolivet

JUSQU'À

70%

DE RABAIS

jolivet enr.

GALERIES CHAGNON, LEVIS  
GALERIES CHARLESBOURG

le lotus



## RENCONTRE AVEC SWAMI SHRADDHANANDA

Claude Passaro, consultant, relaxologue, conférencier, auteur et animateur de séminaires de croissance personnelle, formateur en gestion relationnelle, professeur de yoga, développera le thème: « Vous êtes né(e) pour connaître vos pouvoirs intérieurs », le vendredi 3 février, à 19h30, au Centre LE LOTUS.

Fondateur du LOTUS, organisme au rayonnement international, il s'est consacré depuis plus de vingt ans, principalement au Québec, à communiquer son expérience des clés de réalisation les plus aptes à favoriser le développement du potentiel humain.

La formation aux techniques de connaissance de soi et de mieux-être, son expérience approfondie de l'ésotérisme, et son Initiation dans la voie yogique dont est issu son nom initiatique « SWAMI SHRADDHANANDA », lui ont permis de réaliser une synthèse intégrant les derniers acquis de la psychologie moderne, et la sagesse des enseignements anciens les plus réputés.

À l'occasion de son passage au Canada, il animera les 4 et 5 février, la session « DÉCOUVRIR SES RICHESSES — 1 » dont il est l'auteur.

INFORMATION ET RÉSERVATION: 688-9110

# VENTE

## APRÈS INVENTAIRE

### RABAIS EXTRAORDINAIRES

**JUPES, BLOUSES FEMME ACTUELLE**  
demi-tailles et régulières  
rég. jusqu'à \$76.

**ROBES DAMES**  
demi-tailles et régulières  
rég. jusqu'à \$130.

**TAILLEURS ET DEUX-PIÈCES**  
tricot confort  
rég. jusqu'à \$220.

**N.J.CLUB PANTALONS JUNIORS**  
rég. jusqu'à \$60.

**CHAUSSURES**  
de ville, sport  
rég. jusqu'à \$80.

**19<sup>95</sup>**

**39<sup>95</sup>**

**89<sup>95</sup>**

**19<sup>95</sup>**

**29<sup>95</sup>**

NOUS SOMMES FIERS D'OFFRIR LA GARDE-ROBE DES DUCHESSES DU CARNAVAL DE QUÉBEC



## Saint-Jérôme

## Enquête publique sur l'incendie à l'Hôtel-Dieu

MONTREAL (PC) — Le coroner en chef du Québec, le Dr Jean Grenier, a ordonné hier la tenue d'une enquête publique pour faire la lumière sur l'incendie qui a ravagé l'urgence de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme et fait cinq victimes, tôt dimanche matin.

Le coroner a expliqué hier lors d'une conversation téléphonique que la décision a été facile à prendre. Il croit qu'il y a lieu d'obtenir de plus amples informations sur les causes de l'incendie et que le public, qui se pose beaucoup de questions, veut en savoir plus long. Il estime également que certaines recommandations devraient être faites.

« Cela devrait être intéressant, a-t-il précisé. Les recommandations que formulera le

commissaire aux incendies, Cyrille Delage, qui présidera l'enquête publique, risquent d'être considérées sérieusement et d'être mises en vigueur assez rapidement.

« On a peut-être un bout de chemin à faire, a-t-il ajouté. Plusieurs hôpitaux du Québec sont assez vieux. Mais il faut aussi reconnaître que le budget du gouvernement du Québec a des limites. »

Me Delage fixera la date du début de l'audience publique des que l'enquête policière en cours sera complétée.

## L'utilisation du vidéo par la police une méthode valable, dit un expert

MONTREAL (PC) — L'échec de l'utilisation de l'enregistrement magnétoscopique des aveux de l'accusé dans le procès d'Alain Chapleau, acquitté de l'accusation d'avoir mis le feu à l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand le 23 août dernier, ne mettra certainement pas un terme à l'emploi de la caméra par les corps policiers et dans le processus judiciaire.

Mardi, le juge Rejean Paul rejettait la « confession » de Chapleau, enregistrée sur vidéo à la suite d'un interrogatoire de près de cinq heures. Le juge soulignait les 115 exhortations des policiers, « les promesses et les menaces plus ou moins voilées », et le « climat d'insistance, de persistance et de coercition... omniprésent dans le but d'obtenir ce fameux aveu ».

Le film tourné à Parthenais par deux policiers de la Sûreté du

Québec était peut-être mauvais, mais l'outil que représente le vidéo est très valable. C'est l'opinion du vice-président de la Commission de réforme du droit d'Ottawa, Me Gilles Létourneau.

« Entre le 1er juillet 1985 et le 30 juin 1987, nous avons mené un projet pilote d'enregistrement sur cassettes, sans télévision, à Halton, en Ontario, explique Me Létourneau. Pour ce qui est de l'acceptation par les tribunaux, l'évaluation n'est pas encore terminée, mais le système devrait être implanté, il est certainement très efficace ».

Selon Me Létourneau, très souvent, il n'est pas nécessaire de fai-

re un procès, quand la confession enregistrée a été bien menée. « Ça amène l'avocat à plaider coupable, et à admettre que la déclaration est libre », ce qui allège le processus judiciaire.

Contrairement à des idées reçues, un suspect peut fort bien être interrogé hors de la présence de son avocat, à condition qu'il ait pu communiquer avec ce dernier. « Comme avocat, je ne voudrais pas assister à l'interrogatoire de mon client, dit Me Létourneau, je pourrais ensuite être assigné comme témoin, et (serais) donc incapable d'agir en défense ».

L'expérience menée à Halton, dans deux postes de police, avec enregistrements dans l'un et méthode traditionnelle dans l'autre, a permis d'observer un nombre plus élevé de plaidoyers de culpabilité dans le premier cas.

Dans l'acquiescement d'Alain Chapleau décidé mardi par le juge

Rejean Paul, Me Létourneau n'a pas lu le texte du jugement, mais ce qu'il en a appris le « dépasse ». « Des gens de la Sûreté du Québec sont venus se documenter à l'expérience pilote de Halton. En visionnant les films des interrogatoires, les policiers peuvent améliorer leur technique d'approche, tout leur comportement face aux suspects ».

À la Sûreté du Québec, le porte-parole Robert Poetti refusait de commenter le résultat du procès Chapleau, et trouvait le moment mal choisi pour parler de méthodes d'enregistrement des interrogatoires de suspects.

À la police de la CUM, les équipements vidéo existent, mais dans des buts précis : formation et information des policiers, et surveillance des cellules, des détenus à tendances suicidaires, par exemple.

## Au commissaire Delage de faire la lumière sur l'incendie de St-Basile

MONTREAL (PC) — On vient de tourner une page importante dans le dossier de l'incendie de l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand, au lendemain de l'acquiescement d'Alain Chapleau, mardi au Palais de justice de Longueuil.

Dans ce même édifice, on ouvrira cependant une nouvelle page lorsque se mettra en branle, le 20 février, la commission d'enquête présidée par Me Cyrille Delage, dont le mandat consiste « à faire la lumière sur toutes les circonstances entourant la catastrophe écologique, qui a pris naissance à Saint-Basile, le 23 août 1988 ».

Le procureur-chef de la Couronne à Longueuil, Me Léopold Goulet, est présentement à compléter la liste des témoins appelés à défiler devant cette commission d'enquête, mise sur pied par le ministre de la Justice, M. Gil Remillard, et son ex-collègue de la Sécurité publique, M. Herbert Marx.

En somme, cette commission reprendra là où a laissé le juge Rejean Paul, de la Cour supérieure, après avoir remis au jury son verdict dirigé d'acquiescement en faveur de Chapleau.

Celui-ci a recouvré sa liberté par manque total de preuve de la part de la Couronne, représentée à ce procès par Me Ellen Paré. Cependant, le juge Paul a rappelé, dans ses directives au jury, le témoignage du haut-fonctionnaire de l'Environnement, M. Paul Lefebvre, qui a déclaré que l'entrepôt de BPC de Saint-Basile bafoit les normes de ce ministère depuis le 15 octobre 1985.

Des dizaines et des dizaines de témoins, a-t-on appris, seront

convies devant la commission Delage. Des représentants du ministère de l'Environnement, des porte-parole d'Hydro-Québec, de la municipalité de Saint-Basile, du Canadien national, etc.

Le propriétaire Mark Levy n'a pas, en principe, à se présenter devant cette commission d'enquête. Du moins, jusqu'à nouvel ordre. « Il m'est impossible de faire connaître actuellement la liste des témoins », confiait hier Me Goulet.

Chose certaine, plusieurs questions « pertinentes » seront soulevées devant le commissaire aux incendies, M. Cyrille Delage. « C'est peut-être devant lui que se déroulera le véritable 'procès' de l'incendie de Saint-Basile », observe un informateur digne de confiance.

AVIS IMPORTANT  
ENCAN

TENU PAR

CHINA-CANADA TRADE DEVELOPMENT CO.

LIQUIDATION D'INVENTAIRE

CONSIGNÉ PAR LES REPRÉSENTANTS DE "BEIJING FURNITURE" DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE  
CHAQUE ARTICLE EN VENTE SERA OFFERT AU PLUS OFFRANT DURANT L'ENCAN PUBLIC.

LA VENTE COMPREND:

MEUBLES DE CHINE  
TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT  
PORCELAINES ET BRONZES

LA CARGAISON SERA VENDUE IMMÉDIATEMENT SUR LES LIEUX, PIÈCE PAR PIÈCE AU

QUÉBEC INN SALON CHAMPLAIN

5175, BOUL. HAMEL, QUÉBEC

LE SAMEDI 4 FÉVRIER 1989 À 14 H

INSPECTION PUBLIQUE À PARTIR DE 12 h 30 LE JOUR MÊME

La cargaison sera déballée et chaque article étiqueté séparément. Toute vente est finale et les articles doivent être emportés immédiatement.

Font partie de l'inventaire: paravents Coromandel incrustés d'or (6 et 7' de hauteur), scènes de cour, scènes d'oiseaux et de fleurs, meubles laqués noir faits à la main, commodes, tables de chevet, sculptures de stéatite, paravents sculptés et ornés de nacre, coffres à bijoux, tables à café, bureaux laqués noir, sculptures en liège, meubles pour télévision, choix de vases en porcelaine, gueridons en bois de rose, tables cigognes, magnifiques sculptures de jade connues sous le nom de la "Collection des rois", coffres à bijoux incrustés de pierres semi-précieuses, porte-parapluies de laque noire, cabinets/bars, étagères, paravents incrustés de nacre, tapis de soie chinois, sculptures de bois antiques, commodes sculptées à la main, mobilier de salle à dîner, ainsi que beaucoup d'autres objets. À noter: une collection très rare de vases antiques de la dynastie Ching, circa 1875.

VOICI UNE CHANCE UNIQUE D'ACQUÉRIR CES OBJETS DE GRANDE VALEUR DURANT UN ENCAN PUBLIC. Aussi: collection de bronzes d'Europe et Remington. Plus: des centaines de magnifiques tapis d'Orient, incluant de grandes pièces de Perse et un tapis extrêmement rare Kashmir Tabriz palace de pure soie mesurant 12'x9' devant tous être vendus.

TOUS LES ARTICLES SONT ÉVALUÉS ENTRE 100 \$ ET 25 000 \$ L'ARTICLE

NOTE DE L'ENCANTEUR: OFFRES ACCEPTÉES ENTRE 50 \$ ET 20 000 \$ PAR ARTICLE AVEC ACHAT MINIMAL OU ABSOLU — PAS DE RÉSERVATIONS

CERTIFICATS D'ÉVALUATION ET D'AUTHENTICITÉ DE CHAQUE ARTICLE DISPONIBLES SUR DEMANDE. COMPAGNIE DE LIQUIDATION AUTORISÉE. MODALITÉS DE PAIEMENT: CHEQUES DE BANQUE, ARGENT COMPTANT, PRINCIPALES CARTES DE CRÉDIT. TOUS LES CHEQUES DOIVENT ÊTRE FAITS À L'ORDRE DE: CHINA-CANADA TRADE DEVELOPMENT CO. LTD. (416) 674-9650

TAXE DE VENTE DE 10% APPLICABLE

UN CLASSIQUE DE DALMYS...  
LA PELISSE GENRE TRENCHTrois manteaux  
EN UN !!!

1 Vous restez bien au chaud car la pelisse doublée de fourrure vous tient chaud même au coeur de l'hiver le plus froid.

2 En automne et au printemps... vous n'avez qu'à enlever la doublure de fourrure et vous portez votre manteau de pluie classique pour affronter les pluies et les vents de printemps et d'automne.

3 Toujours élégante... entilez la doublure fourrée par-dessus le manteau si l'envie vous prend de vous distinguer par votre goût de l'élégance.

Rabais de  
**50%**

A partir de 299\$

PLACE LAURIER  
PLACE FLEUR DE LYS

**dalmys**

Toutes les cartes de crédit reconnues sont acceptées.

## CONCOURS

PRÊT-CADEAU  
BNE

Le  
Prêt personnel  
peut devenir  
un prêt-cadeau!

10 clients détenteurs d'un Prêt personnel BNE recevront un cadeau\* tout à fait inattendu ce printemps!

Et 15 autres clients apprendront qu'ils n'auront pas à verser les douze prochaines mensualités sur leur Prêt personnel BNE!\*\*

Cela pourrait arriver à toute personne ayant obtenu un Prêt personnel BNE avant le 28 février 1989.

Alors si vous avez besoin d'un prêt, adressez-vous à la BNE. Votre Prêt personnel pourrait devenir un Prêt-cadeau!

\*Tirage de 10 premiers prix cumulés d'achat dans le remboursement du Prêt personnel du dernier coup de téléphone de 15,000 \$.

\*\*Tirage de 15 autres prix cumulés chacun dans le paiement pendant un an d'un prêt BNE à moins de 100 \$ par mois pendant un an.

Renseignez-vous sur le règlement du concours auprès d'une succursale BNE.

BNE

# Le débat linguistique mène le Québec sur la voie de l'indépendance (Blaikie)

MONTREAL — La tournure qu'a prise le débat linguistique est en train de mener le Québec « sur le chemin de l'indépendance », selon le président du conseil d'administration d'Alliance Québec Peter Blaikie.

par LIA LEVESQUE  
de la Presse canadienne

Selon M. Blaikie, la situation actuelle est « tragique » parce qu'il « n'existe pas d'autre son de cloche » au Québec pour représenter la minorité anglophone. Selon lui, le Parti libéral ne représente plus les intérêts des anglophones. Il les a insultés, trahis avec sa Loi 178.

M. Blaikie était l'invité hier du réseau NTR, en compagnie de la présidente de la Société St-Jean-Baptiste de Montréal, Nicole Boudreau. L'échange sera diffusé dimanche matin à 9 h sur les ondes des stations radiophoniques affiliées. Les deux organismes amorcent ainsi le dialogue qu'ils doivent officiellement lancer à la fin de février, après avoir consulté leurs membres.

Mme Boudreau et M. Blaikie s'accordent à dire que la reprise du débat sur la langue excite le sentiment nationaliste au Québec.

Mme Boudreau y voit un « syndrome post-référendaire » qui atteint toutes les couches de la population, un regain de vigueur du nationalisme qui revient historiquement à chaque fois que les Québécois développent aussi leur conscience linguistique.

M. Blaikie, lui, croit carrément que le débat tel qu'exacerbé « met le vent dans les voiles de ceux qui veulent l'indépendance ».

Tout en affirmant que la situation est « tragique », M. Blaikie ajoutera plus tard en entrevue que « l'indépendance du Québec ne me fait pas peur ; ce n'est pas un crime ».

Avant, il y avait Trudeau Ce qui le déconcerte c'est que les anglophones ne se retrouvent plus dans aucun parti politique à Québec.

« Au moins avant, il y avait la vision de Trudeau », une vision du Canada qu'il qualifie de représentative de la dualité canadienne et

linguistique. Maintenant, il n'y a qu'un « seul son de cloche », celui du gouvernement Bourassa, et ce-lui-là, les anglophones ne veulent plus l'entendre.

Ils ont été humiliés, « trahis », « insultés » par la Loi 178 du gouvernement Bourassa.

M. Blaikie lui-même avoue, tout comme l'avait fait le ministre démissionnaire Clifford Lincoln, qu'il aurait préféré le statu quo à la Loi 178. Il trouve plus humiliant qu'on interdise aux anglophones d'afficher dans leur langue à l'extérieur des commerces, qu'on restreigne l'emplacement, le nombre des affiches ou la grosseur des caractères d'imprimerie. Il aurait préféré « le principe de l'unilinguisme » français.

« On nous avait fait des promesses », rappelle-t-il, pour expliquer son amertume à l'endroit du gouvernement Bourassa.

Selon lui, la plupart des anglophones avaient accepté de vivre avec la Loi 101, « à quelques exceptions » près et en excluant certains chapitres de la loi qu'ils jugeaient abusifs.

Les anglophones sont si en colère contre le gouvernement Bourassa, selon M. Blaikie, que si on demandait à 100 anglophones

pour qui ils ont le plus de respect, entre René Lévesque et Robert Bourassa, « je suis prêt à mettre ma main dans le feu de l'incendie que » la très grande majorité répondrait René Lévesque.

Au moins, dit-il, avec eux on savait où on s'en allait. « Les gens s'identifiaient : s'affichaient. La plupart des organismes vont vous dire que c'était plus facile de faire affaire avec le gouvernement Lévesque qu'avec Bourassa. »

M. Blaikie ne croit toutefois pas qu'à très court terme des anglophones vont fonder un parti politique qui sera assez fort pour être réellement menaçant pour le Parti libéral du Québec.

### Pas des adversaires

Ironiquement, Mme Boudreau et M. Blaikie se sont trouvés d'accord sur plusieurs points, notamment la nécessité du dialogue entre les deux communautés ; les dommages qu'ont causés les tergiversations du gouvernement Bourassa dans le dossier linguistique. Chacun aussi estime avoir perdu du terrain à cause de la Loi 178.

Les deux reprochent d'ailleurs aux médias de les présenter comme des adversaires. Voilà même « une notion à éliminer », selon Mme Boudreau.



Pierre  
**CHAMPAGNE**

## L'efficacité de la Société des postes

Le 14 décembre dernier, Janine Tessier, de la rue Chavigneau, à Cap-Rouge, m'expédiait une lettre, adressée comme suit : M. Pierre Champagne, Édifice André-Laurendeau, 1050, rue St-Augustin, Bureau 222, Québec, G1R 5J1.

C'est mon nom, c'est le nom de l'édifice, c'est la bonne adresse mais ce n'est pas le bon code postal. Il me fallait ce retour du courrier pour m'en apercevoir.

Savez-vous quand est-ce que j'ai reçu la lettre de Mme Tessier ? Le 17 janvier 1989. Un mois plus tard. En automobile, le trajet prend 30 minutes ; à pied, il faut trois heures pour le faire ; à quatre pattes, il faut huit heures ; en rampant sur le sol, il faut 12 heures, maximum. Même la plus lente des tortues ferait le trajet en moins de deux jours. Les postes ont pris 33 jours pour aller de Cap-Rouge à la colline parlementaire. Ce n'était pas le bon code postal. Pourtant, c'était la bonne adresse.

C'est en renvoyant sa lettre au Soleil, sur la rue St-Vallier, dans une autre enveloppe, que j'ai finalement pu la recevoir. Le plus curieux dans toute cette affaire c'est que je reçois quand même tout mon courrier, même si ce n'est pas le bon code postal depuis le début.

### Les deux vaches socialistes

Je ne peux pas vous parler de Mme Tessier sans vous dire ce qu'il y avait dans sa lettre qui a mis un mois pour parcourir un trajet de 20 kilomètres.

Mme Tessier me faisait parvenir, par écrit, une histoire qui n'est pas jeune pour certains mais qui demeure amusante. Il s'agit des définitions suivantes :

Le socialisme : vous possédez deux vaches et vous en donnez une à votre voisin.

Le communisme : vous possédez deux vaches ; le gouvernement vous les prend toutes les deux et vous donne le lait.

Le fascisme : vous possédez deux vaches ; le gouvernement vous les prend toutes les deux et vous vend le lait.

Le nazisme : vous possédez deux vaches ; le gouvernement vous les prend toutes les deux et vous fait fusiller.

Le bureaucratisme : vous possédez deux vaches ; le gouvernement vous les prend, en tue une, trait la seconde et jette le lait.

Le capitalisme : vous possédez deux vaches ; vous en vendez une et, avec l'argent, vous achetez un taureau.

Voilà, elle n'est pas très jeune mais, je vous l'avais dit, elle est toujours amusante.

### Le code postal

C'est bien malgré moi que, depuis le début de cette chronique, je vous ai donné un mauvais code postal. On m'avait mal renseigné.

Le problème, c'est que l'édifice qui abrite la Tribune de la presse a deux codes postaux. Le bureau du lieutenant-gouverneur, situé au rez-de-chaussée, a un code postal facile à retenir : G1A 1A1. La tribune de la presse, dont les bureaux sont au premier et au deuxième étages du même immeuble, n'a pas un code postal aussi facile à retenir. On a fait un passe-droit pour le lieutenant-gouverneur. Le nôtre, le bon, le véritable, est G1R 5A4. Et c'est à ce code postal que vous devez, à l'avenir, adresser le courrier que vous voudrez me faire parvenir.

### Par intérim depuis 2 ans

Au bureau de normalisation du Québec, l'actuel directeur, Philippe Fontaine, occupe son poste, par intérim, depuis plus de deux ans. Rien de moins. Mais on commence à parler de la tenue d'un éventuel concours qui le confirmerait dans ses fonctions ou qui nommerait quelqu'un d'autre à sa place. On commençait à se demander, dans cette direction, si un jour, avant la fin du monde, on s'apercevrait qu'un intérim, il faut que ça s'arrête un jour.

Intérim, selon le dictionnaire, c'est provisoirement. Et le dictionnaire dit encore : provisoire, ce qui dure un temps. Il ne dit pas, le dictionnaire, ça fait longtemps que ça dure. Deux ans, c'est déjà trop. On m'a assuré, toutefois, que le concours deviendrait public dans deux ou trois semaines. Il aura peut-être fallu que l'on place un appel pour faire bouger la machine endormie.

### Par intérim

Parlant d'intérim, nous apprenons, dans la dernière édition de magazine « Le nouvel Aloï », le journal interne du ministère de la Justice du Québec, que Albert Thibault n'est plus par intérim. Il occupait le poste de directeur des ressources humaines, par intérim, à la Direction générale du personnel et de l'administration à ce ministère.

### Conseil de l'Éducation

C'est aujourd'hui, le 2 février, que Marcel-R. Fox entre en fonction comme vice-président du Conseil supérieur de l'Éducation. Il était à la retraite depuis 1986. Le poste n'est pas nouveau pour lui, puisque son curriculum nous apprend que, de 1968 à 1974, M. Fox était justement vice-président du Conseil supérieur de l'Éducation. M. Fox est âgé de 66 ans.

### Vérités et sourires...

Le mot du jour est de Georges Bernanos, journaliste et écrivain français décédé en 1948. Il a dit : « Le premier devoir d'un écrivain est d'écrire ce qu'il pense, coûte que coûte. Ceux qui préfèrent mentir n'ont qu'à choisir un autre métier — celui de politicien, par exemple. »

Vous pouvez me joindre, par téléphone, en composant le 644-4015, ou, par la poste, en adressant le courrier au 1050, rue Saint-Augustin, bureau 222, Québec, G1R 5A4.

**DOCTEUR BAIGNOIRE** (LE)

ESTIMATIONS GRATUITES

- EMAILAGE DE BAIGNOIRE
- TRAVAIL GARANTI DURABILITÉ 10 à 20 ANS
- MAISONS PRIVÉES - IMMEUBLES
- PROCÉDÉ EXCLUSIF A L'EMAIL CUIT SUR PLACE

2450, boul. Bastien 843-2034

**SOLDE DE FÉVRIER JUSQU'À 50%**

**MANTEAUX DUVET**  
Long, Ciesse, Piumini  
Rég.: jusqu'à 695 \$ **399 \$**

**MANTEAUX DESCENTE**  
Long  
Rég.: 760 \$ **479 \$**

**MANTEAUX COLMAR**  
2 dans 1, intérieur amovible  
Rég.: 850 \$ **499 \$**

**JACKET PATAGONIA**  
Assortiment de couleurs incomplet  
Rég.: 200 \$ **139 \$**

**JACKET CIESSE PIUMINI**  
Duvet, col mouton et cuir  
Rég.: 590 \$ **319 \$**

**CONTE DE FLORENCE**  
Cloches, rég.: 57 \$ **29<sup>95</sup> \$**

**Jupes et vestons** **50%**

**CHEMISES D COMPANY**  
Rég. jusqu'à 70 \$ **29<sup>95</sup> \$**

**VÊTEMENTS DE SKI**  
Colmar, Descente, Piumini, Belle, Dubin, Bogner, etc.  
Minimum 30% **JUSQU'À 50%**

**CHANDAIS DE SKI**  
Assortis **40 À 60%**

**PAUL & SHARK** **40%**

**KAPPA** **30 À 50%**

EXCEPTÉ: T-SHIRTS ET COTON OUATÉ

**SPORT SÉLECT**  
Place Belle Cour / Ste-Foy

**Vente après inventaire**

RABAIS DE **50% à 70%**

Découvrez le plaisir de magasiner chez:

**le mieux**

GALERIES CHAGNON, LEVIS — 837-2456 - 837-0281  
(en face de Proflimex)

**Le chef a ouvert depuis lundi!**

Depuis lundi, le chef met en pratique sa vaste expérience de l'art de cuisiner pour combler les exigences des fins palais de sa clientèle Québécoise.

26, rue St-Louis, Québec. Pour réservations: 694-9995

**L'ASPIRATEUR CENTRAL**

**BEAM**

QUALITÉ PRIX C'EST LE MEILLEUR ACHAT

**VENTE DE MONSTRATEURS**

HÂTEZ-VOUS NOS QUANTITÉS SONT LIMITÉES

L'ASPIRATEUR CENTRAL LE PLUS VENDU AU CANADA

**BEAM** **POIRIER** **Sunbeam** **Oster**

675, des Rocailles, Québec 627-5042

## Cas d'accélération soudaine

## Transport Canada impute la faute à l'erreur humaine

En dépit de nombreux témoignages troublants et d'incidents qui ont causé la mort, Transport Canada considère que tous les cas d'accélération soudaine de véhicules-automobiles qui ont fait l'objet d'une enquête depuis 18 ans résultent d'une erreur du conducteur et non de problèmes mécaniques.

par JACQUES DALLAIRE  
LE SOLEIL

Dans un rapport rendu public hier à Ottawa, Transport Canada en vient à cette conclusion, à la suite d'une étude poussée de 245 plaintes ou cas mettant en cause la sécurité des véhicules vendus au pays depuis 1971. L'enquête révèle que le phénomène n'implique pas uniquement les modèles 5000 du manufacturier allemand Audi, mais qu'il s'applique à l'ensemble de l'industrie automobile. Au total, divers modèles « suspects » de 15 fabricants (autos ou camions) ont été passés au peigne fin par la Direction de la sécurité routière fédérale.

## « Causes extérieures »

M. Pierre Contant, qui a personnellement scruté plusieurs cas d'accélération soudaine, à titre d'enquêteur sur les défauts des véhicules-automobiles, a indiqué hier au SOLEIL que les nombreux incidents survenus peuvent s'expliquer par des « causes extérieures » : distraction du conduc-

teur, mauvais fonctionnement du véhicule ou état mécanique douteux.

D'après M. Contant, tous les rapports démontrent qu'il est impossible ou à tout le moins difficilement concevable que le système d'alimentation et les freins d'un même véhicule en marche soient défectueux en même temps.

« Que le papillon commandant l'arrivée d'essence dans un carburateur s'il s'agit d'un modèle conventionnel ou que le papillon four-nissant l'air dans le cas d'un système à injection se soit ouvert de lui-même et que les freins refusent d'obéir parce qu'on veut arrêter le véhicule, voilà qui est impossible, selon M. Contant. Mais, cela peut expliquer l'erreur du conducteur. »

## Cinq situations possibles

D'après l'enquêteur, l'alimentation et les freins d'une voiture procèdent à partir de deux systèmes bien distincts, n'ayant aucun rapport mécanique entre eux. Après avoir interrogé des manu-

facturiers, des concessionnaires et des personnes impliquées dans les cas d'accélération soudaine, Transport Canada en conclut que les seuls problèmes mécaniques ne peuvent être retenus comme cause première de ces incidents.

Plusieurs victimes, dont deux policiers de Québec, ont souvent témoigné avoir freiné à fond pour stopper la « course folle » du véhicule, mais cette explication ne tient pas, s'il faut s'en remettre aux conclusions d'enquête dévoilées hier.

Le rapport, note M. Contant, fait une nette distinction entre accélération soudaine et emballement subit d'un véhicule déjà en marche, par exemple à l'approche de feux de circulation, ou encore un dérèglement mécanique spécifique, comme un régulateur de vitesse qui refuserait de se désengager.

Transport Canada retient cinq situations possibles reliées à l'accélération soudaine: à la mise en marche du moteur d'un véhicule en position P ou N s'il s'agit d'une transmission automatique; au démarrage ou si l'auto roule déjà au ralenti; lorsque le véhicule recule ou avance; le véhicule accélère seul; des freins qui n'obéissent pas.



Les enquêteurs ont longuement examiné l'Audi 5000 qui avait basculé sur une barge dans le bassin Louise à Québec, en juin 1987, après que le véhicule ait présument « accéléré soudainement » à reculons alors qu'il se trouvait près des quais.

## Assermentation de 2 nouveaux juges

## La Cour suprême siègera au complet pour la première fois depuis juin 1988

OTTAWA (PC) — Le vice-président du Barreau canadien, M. John Jennings, a profité de la brève cérémonie d'assermentation de deux nouveaux juges, hier, pour souligner l'importance accrue de la Cour suprême du Canada, chargée d'interpréter la Charte des droits et libertés.

Avec l'assermentation des juges Charles Gonthier, de la Cour d'appel du Québec, et Peter Cory, de la Cour d'appel de l'Ontario, le plus haut tribunal du pays peut maintenant siéger au complet pour la première fois depuis juin dernier.

Des neuf juges, cinq ont été nommés par le premier ministre Brian Mulroney. Le juge Gonthier remplace le juge Jean

Beetz, qui a démissionné le 10 novembre, et le juge Cory succède au juge Gerald Le Dain, qui a quitté le 30 novembre. Mais tous deux ne siègeront plus depuis le mois de juin.

Au cours de la dernière année, la Cour suprême a pris des décisions extrêmement importantes, comme celle d'invalider la loi des avortements thérapeutiques et d'annuler la loi québécoise de l'affichage unilingue.

## Lac-Meech

« La dernière année a inquiété quelque peu les Canadiens, a rappelé M. Jennings. Les questions constitutionnelles entourant l'accord de Lac-Meech, la clause dérogatoire et un débat sur le libre-échange qui a semé la division, tous ces points ont contribué à une sensation d'incertitude et de tension au pays. »

Des deux nouveaux juges, M. Jennings a dit qu'ils ne pouvaient pas être considérés « de droite ou de gauche, ou comme libéraux ou conservateurs ». Il a ajouté: « Ce sont des juristes idéaux, à un moment où le Canada a besoin des meilleurs juristes

que la communauté juridique de ce pays peut offrir. »

Pour M. Jennings, « aucune nomination publique n'a été aussi chaleureusement et universellement bien accueillie que ces deux-là. »

« Lorsqu'elles ont été annoncées, aucune parole négative n'a été prononcée. Juges, avocats, intellectuels, journalistes, tous les commentateurs ont été unanimes dans leurs éloges. »

Le juge Gonthier a répondu qu'il désirait s'unir « à mon collègue de l'Ontario pour entreprendre cette nouvelle vie comme un frère. »

## Plusieurs millions de dollars de dégâts

## Sept magasins ravagés par un incendie à Toronto

TORONTO (PC) — Des dégâts de plusieurs millions de dollars ont été causés à sept magasins de l'avenue Eglinton-Est, hier matin, par un incendie que les pompiers n'ont réussi à maîtriser qu'après six heures d'efforts.

Les flammes étaient alimentées par le gaz naturel qui s'échappait d'un réservoir par une valve défectueuse. Il a fallu creuser la chaussée pour fermer cette valve, mais le travail des ouvriers se compliquait par une accumulation d'eau dans le trou.

A un moment donné, la façade des sept magasins s'est effondrée, retardant encore la fermeture de la valve de gaz naturel.

Hautes de 30 mètres, les flammes pouvaient être aperçues jus-

que dans le centre-ville de Toronto.

Blessés par des coupures, deux pompiers ont été transportés au Centre medical Sunnybrook. Incommodés par la fumée, deux autres pompiers ont été traités sur place et ont poursuivi leur travail par la suite.

Les sept commerces ravagés sont un studio de karaté, une salle de billard, deux salons de coiffure, une boutique de réparation de téléviseurs, une firme de distribution et un restaurant, où l'incendie aurait pris naissance.

# POUR UN CARNAVAL CHAUDEMENT VÊTU LATULIPPE

**HABITS DE MOTO-NEIGE**  
DEUX PIÈCES  
Nylon résistant aux intempéries doublure antigel piquée.  
99<sup>95</sup>  
à  
195<sup>95</sup>  
GARANTIE SOUS ZERO

**LE PLUS GRAND CHOIX DE MITAINES DOUBLES À QUÉBEC**  
Hommes - Femmes - Enfants  
21<sup>95</sup>  
à  
49<sup>95</sup>

**Passe-montagne**  
5<sup>25</sup> à 21<sup>95</sup>

**Tube de cou**  
3<sup>00</sup> à 5<sup>75</sup>

**SOUS-VÊTEMENTS HOMMES**  
Thermal ou ordinaires.  
1 ou 2 pièces  
12<sup>95</sup> à 39<sup>95</sup>

**VESTES SANS MANCHES**  
en duvet très chaud Woods Selfast Choix de couleurs  
73<sup>95</sup> à 89<sup>00</sup>

**BAS CHAUFANTS À PILES**  
Lectre 50x  
27<sup>95</sup>

**CHEMISES de flanellette**  
Couleurs variées, épaisses, chaudes et robustes.  
13<sup>50</sup> à 39<sup>50</sup>

**CHAUDS BOTTES**  
avec doublure amovible. Plusieurs modèles en spécial.  
44<sup>95</sup>

**PARKAS ARCTIQUES**  
Confection parfaite nylon ou tissu PLUME et DUVET Extra-confortable grand choix  
240<sup>00</sup>  
à  
425<sup>00</sup>

**HABITS DE MOTO-NEIGE 1 PIÈCE**  
Nylon imperméable  
Confortables combinaisons résistant aux intempéries Doublure matelassée anti-gel Pour le travail ou le sport  
69<sup>95</sup>  
à  
195<sup>00</sup>  
POUR LES MODÈLES EN DUVET

**TOUQUES DE MARIN**  
2<sup>50</sup> à 4<sup>50</sup>  
Très populaires

**DOUBLURES DE FEUTRE**  
Doublures de remplacement pour bottes de motoneige, bottes Sorel et Muk-Luks.  
Hommes - femmes - enfants  
5<sup>95</sup> à 17<sup>95</sup>

**SEMELLES DE FEUTRE**  
89<sup>95</sup> à 1<sup>795</sup>

**MUK-LUKS**  
TYPE MILITAIRE NYLON IMPERMÉABLE BLANC  
Importation ou canadienne  
29<sup>50</sup> à 119<sup>95</sup>

**MAGASIN LATULIPPE**  
637, RUE ST-VALLIER OUEST, QUÉBEC  
Tellement facile de stationner — 529-0024

# DES MOMENTS DE PLAISIR UN INSTANT POUR LE DIRE...



Le Carnaval de Québec  
est l'occasion de joyeux rapprochements.  
Il offre mille et un plaisirs et l'esprit qui l'anime est unique.  
C'est le temps de partager de bons moments.  
Soyez au rendez-vous.

Faciliter le rapprochement des gens,  
jour après jour, est l'un des aspects de notre mission  
qui nous tient à coeur. Nous sommes particulièrement heureux  
d'être associés au Carnaval de Québec  
et de prendre un instant pour vous dire...

*Joyeux Carnaval!*

L'interurbain **Bell**

---

COMMANDITAIRE OFFICIEL DU CARNAVAL DE QUÉBEC

---

Audiences publiques sur l'accord de Lac-Meech au Nouveau-Brunswick

# Les Acadiens soulèvent l'idée d'accords parallèles

## VOIR ROUGE

Voyez-y clair avec  
une nouvelle monture!

K. Michel & Associés Opticiens,  
à La Baie, vous offrent des  
montures de style  
contemporain, qui allient  
élégance et confort.

Vous recherchez des verres de  
qualité, une monture pratique  
et une allure toute nouvelle?  
Commandez vos lunettes\*  
Étiquette rouge avant  
le 4 mars 1989.

L'ensemble de lentilles souples  
à port quotidien comprend un  
étui, une trousse de base et les  
ajustements; le tout,

à partir de **99 \$** seulement

\* Ne peut être combiné à aucune autre offre à prix  
spécial. Tous les renseignements en magasin.

Montures  
Étiquette  
ROUGE

40%  
de rabais

### K. MICHEL & ASSOCIÉS OPTICIENS

la Baie

La Capitale : 627-5922



Trouvez-nous vite dans les "Pages Jaunes"™



FREDERICTON (d'après PC) — Pour dénouer l'impasse constitutionnelle, le Nouveau-Brunswick pourrait accepter de signer des accords politiques parallèles à l'accord de Lac-Meech.

« C'est une option de plus en plus envisagée », admettait hier un adjoint du premier ministre Frank McKenna.

La suggestion a été faite par la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, qui comparait hier devant la commission parlementaire chargée d'étudier l'accord dans cette province.

L'idée semble faire son chemin dans plusieurs provinces : hier, le ministre albertain Jim Horseman indiquait qu'il s'était entendu avec l'Ontario pour étudier l'élaboration d'accords parallèles au Lac-Meech.

Avant-hier, le premier ministre de l'Alberta, Don Getty, faisait la même ouverture, parlant d'un Lac-Meech II.

Au bureau du premier ministre du Nouveau-Brunswick, on signalait que M. McKenna ne voulait pas se déclarer immédiatement sur cette suggestion, mais on ajoutait qu'il s'agissait là d'une option sérieuse qui sera étudiée à la suite des audiences publiques présentement en cours.

Les préoccupations du Nouveau-Brunswick face à l'accord de Lac-Meech ne sont pas encore officiellement exprimées. Mais d'ores et déjà on peut affirmer qu'il s'agit notamment des questions suivantes :

- les droits des femmes : on veut insérer dans la Constitution un article qui mentionnerait que l'accord de Lac-Meech n'affecte pas le droit à l'égalité des femmes, comme on l'a fait pour le multiculturalisme et les autochtones;

- les droits des minorités linguistiques : on est inquiet parce que le gouvernement fédéral n'a pas l'obligation de promouvoir les minorités linguistiques;

- les pêches : on craint que l'accord de Lac-Meech ne donne à Terre-Neuve un pouvoir sur la question des pêcheries.

« Ce sont là des préoccupations cruciales », disait hier la ministre néo-brunswickoise des Affaires intergouvernementales, Mme Aldea Landry.

Hier, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB) a suggéré à M. McKenna de lier son acceptation de l'entente à la signature d'accords politiques parallèles sur ces trois points.

« Les premiers ministres pourraient s'engager à aborder immédiatement ces questions » expliquait M. Michel Doucet, président

de la SANB.

Au Québec, le premier ministre Bourassa et le ministre Gil Remillard ont déjà fait savoir qu'il n'était pas question de rouvrir l'accord de Lac-Meech, mais M. Remillard n'est pas sourd à l'idée de « textes d'accompagnement » que les provinces pourraient rédiger parallèlement à une entente ratifiée.

**Acadiens**

Ces textes ne répondraient pas, cependant, à toutes les demandes des Acadiens.

S'ils sont favorables à la promotion des droits des minorités francophones dans le reste du Canada, les Acadiens n'en veulent pas moins un statut distinct pour le Nouveau-Brunswick.

Ce statut, tel que proposé hier par la SANB, ressemblerait à ce qui a été accordé au Québec. L'opération consisterait à reconnaître dans la Constitution « la caractéristique fondamentale du Nouveau-Brunswick, soit l'égalité des collectivités linguistiques de la province ».

À l'instar du gouvernement québécois, le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait le devoir de « protéger et de promouvoir cette caractéristique fondamentale ».

De plus, la SANB recommande d'enchaîner dans la Constitution la loi 88 qui reconnaît l'égalité des deux communautés linguistiques.

Pour la SANB, l'enchaînement de la loi 88 est plus importante que la ratification de l'accord de Lac-Meech. Réagissant à l'invitation faite lundi par le ministre québécois Gil Remillard à enchaîner immédiatement cette loi, la ministre néo-brunswickoise Aldea Landry déclarait hier qu'il n'était pas question que son gouvernement accède à cette demande avant que la question du lac Meech ne soit réglée.

Le gouvernement McKenna a l'intention d'enchaîner la loi, mais ce geste ne doit pas être relié à l'accord de Lac-Meech, a expliqué Mme Landry.

« L'enchaînement de la loi 88 ne règle pas le problème des autres francophones du Canada » a-t-elle fait valoir.

## L'entente perçue comme un complot contre les Anglais

FREDERICTON (PC) —

« Les Québécois ont toujours haï les Canadiens anglais. Le Lac-Meech, c'est une autre giflette contre les Canadiens anglais... »

Voilà ce qu'est venue dire hier une citoyenne du Nouveau-Brunswick, Mme Doreen Fraser, aux membres de la commission chargée d'étudier l'accord de Lac-Meech. « Le Québec devient le bras de la France au Canada. Le Lac-Meech s'inscrit dans un grand complot entrepris par De Gaulle contre les Anglais », a déclaré un autre individu, M. William Chahley, résidant de Rothesay au Nouveau-Brunswick, qui va même jusqu'à qualifier Pierre Elliot Trudeau « d'ultranationaliste ».

« Le Québec n'a pas d'affaire à avoir un statut distinct. On n'aurait jamais dû le lui offrir », a ajouté un autre citoyen, M. Ray Steeve. « Ici, c'est le Canada. Que les Canadiens se lèvent debout, sinon, dans quelques années, il n'y aura plus d'anglophones au Québec ».

Ces citoyens sont venus témoigner à titre personnel lors des audiences. Ils sont contre le statut distinct du Québec, car ils estiment que la belle province retire déjà trop de la Confédération.

« Si le Québec n'est pas content, qu'il s'en aille. Mais qu'il paie ses taxes avant », ajoutait hier Mme Fraser.

Mme Fraser est membre du CORE Party, un parti politique contre le bilinguisme qui a recueilli 17.000 votes (5%) lors des dernières élections fédérales au Nouveau-Brunswick.

Selon un des membres de la commission parlementaire sur le Lac-Meech, le député de Caraquet Bernard Thériault, cette tendance anti-français est toutefois très faible au Nouveau-Brunswick.

*Mes temps libres, j'en fais ce que je veux.*



Carrement au-dessus  
du restaurant Le Cousin  
2780, boul. Laurier  
tél.: 651-7547

Les 5 à 7 du lundi au vendredi.

LIBRE  
BAR DANSE

« Je bouge toute la journée, je suis comme ça. Alors, attention!

J'ai la détente facile. C'est pourquoi vous me voyez au Zone Libre.

Et comme j'aime donner rapidement un ton de liberté à ma soirée, je me tiens au 5 à 7.

J'aime les contacts: la 7 au coin.

Je suis capable de faire face à la musique; d'ailleurs, elle n'est pas vilaine.

On est libre de penser ce qu'on veut: c'est pourquoi je suis ici. »

# Ottawa autorise les essais du missile américain AGM-129

OTTAWA — Le gouvernement fédéral a permis aux États-Unis de tester son missile de croisière perfectionné au-dessus du territoire canadien.

par MARIE TISON  
de la Presse canadienne

C'est ce qu'a annoncé le nouveau ministre de la Défense nationale Bill McKnight, dans un communiqué émis hier.

Les États-Unis devraient procéder à deux essais cette année, a indiqué, hier, un haut fonctionnaire du ministère canadien de la Défense.

Le premier essai devrait avoir lieu avant le 31 mars. Au cours de ce vol, le missile demeurera attaché à un avion B-52, qui effectuera un voyage aller-retour depuis les États-Unis sans se poser au Canada.

Le 17 janvier dernier, Washington a demandé au Canada la permission de faire des essais du missile de croisière perfectionné, dans le cadre de la même entente qui a permis l'essai de missiles de croisière air-sol au Canada depuis mars 1984.

L'entente, signée en février 1983 et renouvelée en 1988, permet jusqu'à sept essais par année de tout type de missiles de croisière. Elle prendra fin en 1993.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures Joe Clark a indiqué, hier, que le gouvernement canadien avait pris sa décision en tenant compte de ses engagements militaires envers l'OTAN. Il a affirmé que le Canada encourageait toujours une réduction des armements, mais qu'il était essentiel de voir les deux super-puissances négocier à partir de positions équivalentes. Or, les Soviétiques ont déjà testé un missile de croisière perfectionné semblable à celui que les Américains veulent tester au Canada, a-t-il soutenu.

### Conditions climatiques

Le missile américain doit être testé dans le Nord canadien, parce que ses conditions climatiques et géographiques ne se retrouvent dans aucun autre pays membre de l'OTAN, a-t-il affirmé.

M. Clark a ajouté que les États-Unis et l'Union soviétique avaient convenu de permettre le développement de missiles de croisière perfectionnés dans le cadre des négociations sur la réduction des armements stratégiques.

L'opposition et un groupe pacifiste ont condamné la décision canadienne. Le critique libéral en matière d'affaires extérieures André Ouellet, le député néo-démocrate Dan Heap et Project Ploughshares ont soutenu que cette décision allait entraîner une nouvelle escalade dans la course aux armements.

Les Soviétiques se sentiront obligés de développer davantage leur propre missile, a soutenu M. Heap.

### Soviétiques

L'ambassade soviétique à Ottawa a qualifié la décision canadienne de regrettable. L'attaché de presse de l'ambassade, M. Igor Lobanov, a soutenu que cette décision allait à contre-courant de la tendance internationale au désarmement.

Le missile de croisière perfectionné, le AGM-129, est plus précis et plus difficile à détecter que le missile de croisière air-sol. Il a cependant été fortement critiqué au Congrès américain à cause de son coût. Washington a demandé l'autorisation au Canada de tester ce missile au-dessus du territoire canadien afin de pouvoir qu'il peut fonctionner à très basse température.

M. Ouellet a soutenu que le Canada faisait reculer la cause du désarmement en aidant l'armée américaine dans ses prises de bec avec le Congrès américain.

M. Heap a enfin reproché au gouvernement conservateur de profiter d'une période où le Parlement ne siège pas pour prendre en cachette une décision importante en matière de politique extérieure.

M. Ouellet a particulièrement déploré le fait que le Canada ne se donne pas une politique de défense originale allant dans le sens du désarmement, au lieu de copier la politique américaine.

De son côté, Dan Heap a dit craindre que le missile de croisière perfectionné ne serve d'arme offensive, dite de « première frappe », au lieu de se borner à un rôle défensif.

M. Clark a soutenu que le nouveau missile, selon lui une simple version améliorée de l'ancien modèle, n'était pas une arme offensive. Une arme de première frappe doit être difficile à repérer et doit prendre l'adversaire par surprise. Or, le missile de croisière perfectionné est visible sur les écrans radar et il lui faut six heures pour se rendre de l'Amérique du Nord à Moscou, éliminant toute possibilité de surprise, a-t-il soutenu.

« Même les Soviétiques ne considèrent pas ce missile comme une arme de première frappe », a-t-il soutenu.

LA BOUCHERIE  
**W.E. BÉGIN INC.**  
BOUCHERIE — CHARCUTERIE

500, ST-JEAN — 524-5271  
520, DE LA SALLE ET 535, DE LA REINE  
AVEC PARKING — 529-1331

<b>JAMBON</b> FESSE BRAISÉE 4.66 \$/lb	<b>RÔTI de PORC</b> CENTRE DU FILET 3.89 \$/lb	<b>BACON</b> TRANCHE À MESURE 3.70 \$/lb
<b>JAMBON CUIT</b> TRANCHE À MESURE 4.97 \$/lb	<b>HACHÉ</b> MOULE DE 10 oz 2.85 \$	NOS PRODUITS DE CHARCUTERIE ET NOS JAMBONS SONT TOUS PRÉPARÉS PAR NOUS



LES FANTASIES

## LYRIQUES

Mercredi 8 Février de 19h à 21h

le Baron Rouge vous propose un souper inoubliable: un menu à 27,95\$ (taxes et service en sus) en écoutant des airs populaires interprétés par la troupe « Les Fantaisies Lyriques ».

Faites partie de la fête! (au 2<sup>ème</sup> étage)

### BARON ROUGE



100% BIFTECK & FRUITS DE MER  
350, BOUL. STE-ANNE, BEAUPORT, QUÉBEC, 667-1355

## C'EST LE MOMENT OU JAMAIS!



VOICI VOTRE DERNIÈRE CHANCE DE PROFITER DE CES FORMIDABLES AUBAINES

## LIQUIDATION

VÊTEMENTS MODE  
AUTOMNE/HIVER  
POUR HOMMES

99\$ À 135\$

TOUS\* LES VESTONS SPORT AUTOMNE HIVER POUR HOMMES  
CHRISTOPHER RAND • BAY CLUB • BELOTTI

Pure laine, pure laine d'agneau, 70% laine/30% alpaga  
Chevrons, motifs classiques ou quadrilles discrets.

107<sup>99</sup>\$ À 237\$

TOUS\* LES COMPLETS AUTOMNE HIVER POUR HOMMES  
PROFILE • CHRISTOPHER RAND • BAY CLUB • PIERRE  
CARDIN • JONES NEW YORK • SHIPLEY

Pure laine. Rayures mode, motifs classiques ou quadrilles discrets.

\* Sauf les boutiques Le Président et Collections  
Complets, rayon 302  
Le choix varie selon le magasin. Tous les modèles et marques ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

LES BONS D'ACHAT DIFFÉRE NE SONT PAS ACCEPTÉS POUR LA MARCHANDISE EN SOLDE

ASSORTIMENT DE VÊTEMENTS  
D'EXTÉRIEUR TOUT-ALLER  
D'HIVER POUR HOMME

24<sup>99</sup>\$ À 229<sup>99</sup>\$

L'hiver est loin d'être fini! C'est le moment de profiter de cette offre fantastique. Parkas, vestes d'auto, blousons d'aviateur et plus.  
Vêtements d'extérieur pour hommes, rayon 310  
Le choix et les prix varient selon le magasin.

ASSORTIMENT DE PANTALONS  
TOUT-ALLER ET HABILÉS  
POUR HOMME

14<sup>99</sup>  
CH.

Quelle aubaine! Choix de modèles en velours côtelé, serge, laine polyester, laine et plus.  
Pantalons pour hommes, rayon 314  
Tous les modèles, couleurs et tailles ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

SATISFACTION GARANTIE. ON PEUT S'Y FIER!



- Galeries de la Capitale et Place Laurier, lun. au à 17 h 30; jeu. et ven. de 9 h 30 à 21 h; sam. de 9 h à 17 h.
- Galeries de la Capitale, 627-5922 • Place Laurier (mail sud-ouest), 627-5959.



POUR BIEN CONSTRUIRE  
ET RENOVER...

Le cahier "HABITAT" du SAMEDI, un outil indispensable pour simplifier vos projets de rénovation.

LE SOLEIL

ABONNEMENT: 647-3333  
Pour les gens de l'extérieur, contactez le numéro sans frais 1-800-463-2362  
Heures d'affaires:  
Lundi au vendredi: 9h00 à 17h30  
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

COURS DE SERVICE au BAR

avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES au CHÂTEAU FRONTENAC avec la collaboration de la Châlière Corby

COURS de CONNAISSANCES des VINS

Permis culture par le Service C.C. 2001, avec l'Education de Québec

692-0310

ARRAGES

CLUB M&P

Nos prix battent la concurrence... avec service de conseillers d'expérience.

Pour connaître nos adresses, consultez les pages jaunes.

POULIES A COURROIES

Gates

GBS

Service d'urgence 24 heures

GENERAL BEARING SERVICES INC.

473, Dorchester Sud, Québec  
Tel. 529-9088  
Fax: (418) 529-5654  
1-800-463-2177

# vente du million

## -3 DERNIERS JOURS

Plus de  
**10 MILLIONS**

de meubles, d'appareils électro-  
ménagers et électroniques vous  
sont offerts

**À PRIX RÉDUIT!**



## Jaymar

Modèle original de Jaymar où s'allie l'authenticité et la résistance du cuir. Aussi disponible en tissus. Sofa, fauteuil et causeuse.

## GENERAL ELECTRIC

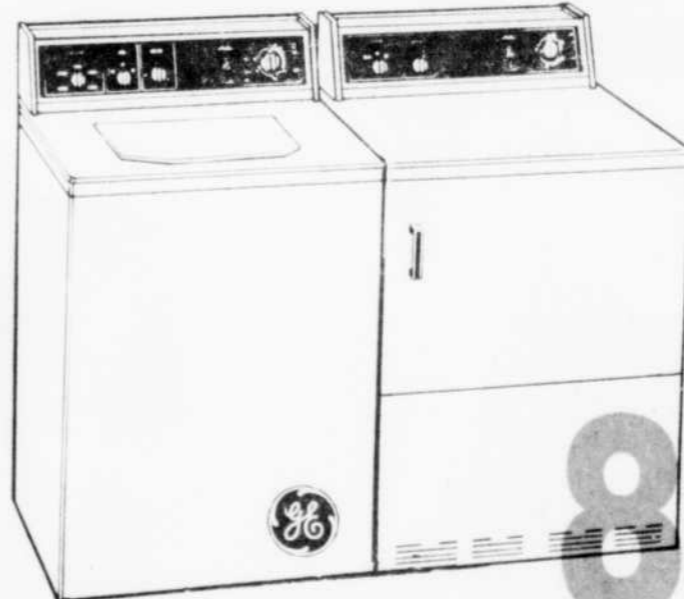


### RÉFRIGÉRATEUR

- Modèle #L17JHF
- demi-clayettes en porte à faux
  - trois bacs teintés, grande capacité de rangement
  - deux compartiments teintés à produits laitiers/bac à oeufs
  - poignée noire
  - disponible blanc ou amande

### CUISINIÈRE

- Modèle #J34DF
- porte en verre noir et panneau de commande noir
  - four de nettoyage conventionnel
  - optionnel four autonettoyant
  - commande de minuterie électronique
  - disponible blanc ou amande



### LAVEUSE

- VW534
- 7 programmes
  - 5 combinaisons de température de lavage et rinçage
  - 3 vitesses de lavage et essorage
  - sélecteur de niveau d'eau à réglage continu

### SÈCHEUSE

- VD534
- 5 programmes
  - cycles automatiques et cycles minutes
  - choix de températures
  - choix de 4 orifices pour l'évacuation de l'air et du système de séchage par courant d'air axial
  - amande ou blanc

**899<sup>95</sup>\$**

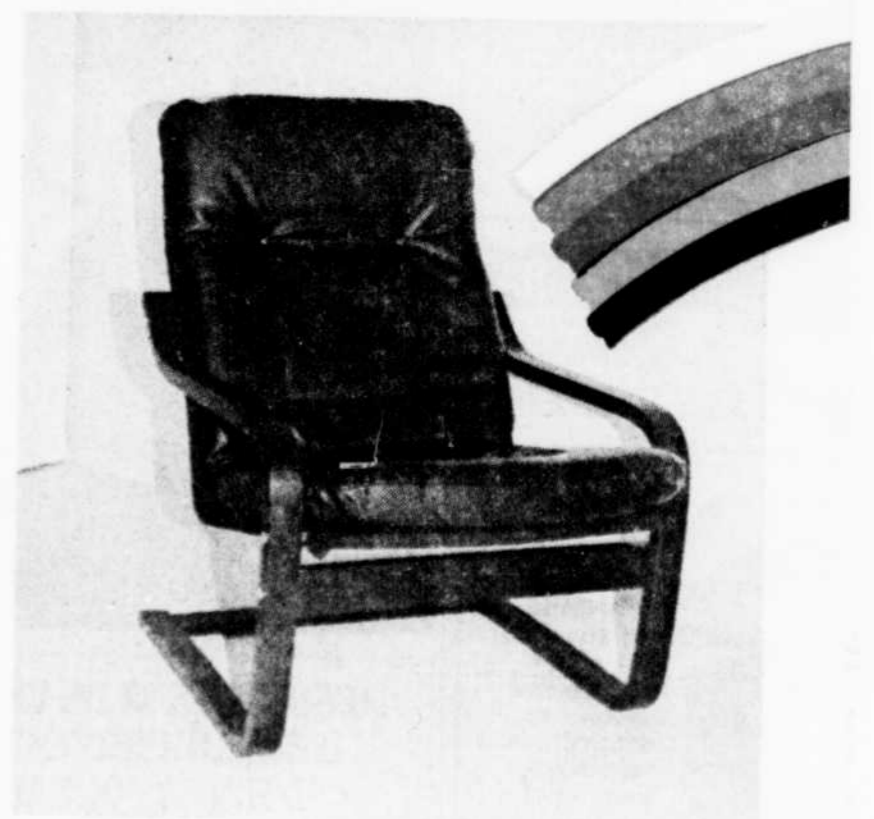
## Plydesigns

Fauteuil de véritable cuir noir aux lignes modernes s'harmonisant bien à votre décor.

"QUANTITÉ  
LIMITÉE"

Prix de vente du million

**299<sup>95</sup>\$**



Livraison gratuite à la grandeur de la province

AMEUBLEMENTS

# TANGUAY

LÉVIS - BEAUPORT - LES SAULES

LÉVIS

Place Tanguay

833-4511

BEAUPORT

535, boul. Ste-Anne

667-6282

CARREFOUR  
LES SAULES

5150, boul. l'Ormière

871-4411

Administration et service: 872-2242

Découvrez  
le service  
à toute épreuve